



INVENTIVA S.A.

Société anonyme au capital de 383 930,11 euros
Siège social : 50 rue de Dijon, 21121 Daix, France
RCS Dijon 537 530 255

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2020

Sommaire

1. Rapport semestriel d'activité	2
1.1. Présentation générale de l'activité.....	2
1.2. Evénements significatifs survenus au cours du 1 ^{er} semestre 2020.....	2
1.3. Evénements récents et perspectives	7
1.4. Mise à jour de l'information sur l'organisation des activités de recherche et de développement de la Société	10
1.5. Facteurs de risques.....	12
1.6. Analyse des résultats	18
1.7. Analyse de la situation financière.....	25
2. Trésorerie et Capitaux	28
2.1. Trésorerie.....	28
2.2. Analyse des flux de trésorerie	31
2.3. Sources de financement attendues.....	34
3. Etats financiers semestriels	35
3.1. Rapport du Commissaire aux Comptes	35
3.2. Comptes sociaux résumés semestriels.....	37
4. Personnes responsables	64
4.1. Responsable du Rapport Financier Semestriel	64
4.2. Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel.....	64
4.3. Responsable de l'information financière.....	64

Définitions

Dans le présent rapport financier semestriel (le **Rapport Financier Semestriel**), et sauf indications contraires, les termes **Inventiva** et la **Société** désignent la société Inventiva S.A. dont le siège social est situé 50, rue de Dijon, 21121 Daix, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 537 530 255.

Un glossaire définissant certains termes utilisés dans le Rapport Financier Semestriel figure dans le document d'enregistrement universel 2019 (le **Document d'Enregistrement Universel 2019**).

Informations prospectives

Le présent rapport financier semestriel contient des indications sur les objectifs ainsi que les axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et ces axes de développement dépendent de circonstances ou de faits dont la survenance ou la réalisation est incertaine. Ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés et les déclarations ou informations figurant dans le présent rapport financier semestriel pourraient se révéler erronées, sans que la Société se trouve soumise de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable et notamment du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent rapport financier semestriel contient en outre des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'aux marchés sur lesquels celle-ci opère. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes. D'autres informations contenues dans le présent rapport financier semestriel sont des informations publiquement disponibles. La Société considère comme fiables l'ensemble de ces informations mais celles-ci n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. La Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Arrondi des chiffres

Certains chiffres (y compris les données exprimées en milliers ou en millions d'euros ou de dollars) et les pourcentages présentés dans le présent rapport financier semestriel ont été arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le présent rapport financier semestriel peuvent légèrement différer de ceux obtenus par l'addition des valeurs exactes (non arrondis) de ces mêmes chiffres.

Abréviations

Certains chiffres sont donnés en milliers d'euros et en millions d'euros, mentionnés respectivement en K€ et en M€ dans le présent rapport financier semestriel.

1. Rapport semestriel d'activité

1.1. Présentation générale de l'activité

Depuis la création de la Société, les activités de recherche et développement (R&D) ont mobilisé l'essentiel des ressources pour permettre l'avancement principalement :

- du programme clinique lanifibranor dans un essai clinique de Phase IIb "NATIVE", pour le traitement de la NASH, dont la Société a annoncé les résultats positifs le 15 juin 2020 ;
- du programme clinique odiparcil, dont les résultats positifs de l'étude clinique de Phase IIa dans le traitement de la MPS VI ont été annoncés en décembre 2019 ;
- dans une moindre mesure, du développement du portefeuille préclinique de produits de la Société, notamment dans le domaine de l'oncologie.

Ces activités de R&D sont présentées de façon détaillées dans le chapitre 1. *Activités et marchés* du Document d'Enregistrement Universel 2019.

L'évolution des coûts de R&D est analysée en section 1.6.2 *Charges opérationnelles* de la présente section.

1.2. Evénements significatifs survenus au cours du 1^{er} semestre 2020

1.2.1. Activité et portefeuille produits

Le Document d'Enregistrement Universel 2019 mis à jour à la suite de la publication de son amendement n°1 présente les programmes cliniques et précliniques de la Société. Les faits marquants du premier semestre 2020 liés à ces programmes sont les suivants :

► **Lanifibranor**

Dernière visite de patient pour l'étude clinique de Phase IIb NATIVE avec lanifibranor dans la NASH

Dans le cadre de son étude clinique de Phase IIb NATIVE (NASH Trial To Evaluate IVA337 Efficacy) évaluant lanifibranor dans le traitement de la NASH, Inventiva a annoncé, en mars 2020 la dernière visite du dernier patient sur les 247 patients recrutés.

Enregistrement d'un nouveau brevet le 25 mai 2020 pour lanifibranor en Chine étendant la protection de son principal candidat médicament

L'Administration nationale de la propriété intellectuelle de la Chine (*China National Intellectual Property Administration – CNIPA*) a approuvé un nouveau brevet qui concerne l'utilisation de lanifibranor pour le traitement de plusieurs maladies fibrotiques en Chine jusqu'en juin 2035. Ce nouveau brevet couvre, entre autres, l'utilisation de lanifibranor, le candidat médicament le plus avancé de la Société, pour le traitement de la NASH, la fibrose hépatique, l'insuffisance rénale chronique et le trouble fibrotique pulmonaire. Il vient ainsi étendre la protection de la molécule en Chine, le deuxième marché mondial de l'industrie pharmaceutique, et fait suite à un brevet de composé (*New Chemical Entity, NCE*) délivré précédemment.

Atteinte du critère principal et des critères secondaires clés de l'étude clinique de Phase IIb NATIVE dans la NASH

Le 15 juin 2020, la Société a annoncé des résultats positifs de l'essai clinique de Phase IIb « NATIVE ». Dans cette étude clinique d'une durée de 24 semaines, lanifibranor, petite molécule administrée par voie orale et seul agoniste pan-PPAR actuellement en développement clinique pour le traitement de la NASH, a atteint le critère principal de l'étude dans la population ITT ayant reçu la dose de 1 200mg/jour avec une diminution statistiquement significative ($p = 0,004$) d'au moins deux points du score SAF (combinant inflammation du foie et « ballooning »), relativement au score avant traitement, sans aggravation de la fibrose. 49% des patients du groupe recevant la dose de 1200mg/jour de lanifibranor ont atteint le critère d'évaluation principal, contre 27% dans le groupe placebo.

Lanifibranor a également atteint plusieurs critères secondaires clés, notamment :

- La résolution de la NASH sans aggravation de la fibrose dans les deux groupes lanifibranor (800mg/jour et 1 200mg/jour)
- L'amélioration de la fibrose d'au moins un stade sans aggravation de la NASH dans le groupe recevant la dose de 1 200mg/jour
- La résolution de la NASH et l'amélioration de la fibrose dans les deux groupes lanifibranor (800mg/jour et 1 200mg/jour)

Des résultats statistiquement significatifs ont également été obtenus dans les deux groupes lanifibranor (800mg/jour et 1 200mg/jour) avec :

- Des diminutions des niveaux d'insuline, de glucose à jeun et d'hémoglobine glyquée (Hb1AC) chez les patients atteints de diabète de type 2
- Des diminutions du niveau de triglycérides
- Une augmentation du taux de cholestérol des lipoprotéines de haute densité (HDL)
- Des diminutions des taux d'enzymes hépatiques (ALT, AST et GGT)

Avec ces résultats, lanifibranor est le premier candidat-médicament à obtenir des résultats statistiquement significatifs sur les deux critères principaux requis pour la demande d'une approbation accélérée auprès de la Food and Drug Administration (FDA) et de l'Agence européenne des médicaments (EMA) après le développement clinique de Phase III.

► Odiparcil

Développement du programme clinique avec odiparcil pour le traitement de patients souffrant de MPS

En décembre 2019, la Société a annoncé les résultats positifs de son étude de Phase IIa pour le traitement de patients adultes souffrant de la MPS VI. Dans cet essai, il a été démontré qu'odiparcil en combinaison avec un ERT, était associé à une amélioration de l'opacité cornéenne, des fonctions cardiaques et respiratoires, et présentait un bon profil de sécurité. Des signes d'activité clinique ont été également observés chez les patients traités avec odiparcil seul. En raison du caractère progressif de la maladie, la Société estime qu'odiparcil pourrait apporter un bénéfice thérapeutique chez les enfants souffrant de MPS VI, elle prévoit à ce titre de lancer un essai de Phase Ib/II d'ici le premier semestre 2021. Si les résultats de cet essai sont positifs, la Société pourrait lancer un essai de Phase III pour évaluer odiparcil en monothérapie et en combinaison avec un ERT chez les patients adultes et enfants souffrant de la MPS VI.

La Société prévoit également de lancer au premier semestre 2021 une extension de l'essai de Phase IIa pour évaluer la sécurité et l'efficacité long terme d'odiparcil chez les patients âgés de plus de 16 ans qui

ont participé à l'essai initial de Phase IIa. La Société estime que le mécanisme d'action d'odiparcil a le potentiel d'adresser d'autres formes de MPS et prévoit en conséquence de lancer des essais pivot pour le traitement d'un ou plusieurs sous-types de MPS I, II, IVa, VII.

► YAP/TEAD

Processus de sélection d'un candidat médicament en oncologie en cours

Le programme de la Société développé dans la voie de signalisation Hippo vise à interrompre les interactions entre deux protéines, *Yes Associated Protein (YAP)* et *Transcriptional enhanced associate domain (TEAD)*, qui sont considérées comme étant des acteurs majeurs dans le processus oncogénique et fibrotique. Chez un modèle xéno greffe et orthotopique de mésothéliome malin la Société a observé que l'inhibition de YAP-TEAD était associée à un ralentissement de la croissance tumorale. La Société est en cours de sélection d'un candidat médicament en oncologie pour son programme dans la voie de signalisation Hippo, dont elle anticipe le développement préclinique en 2021 pour le traitement du cancer du poumon non à petites cellules et du mésothéliome.

1.2.2. Autres événements

Versement reçu de l'intégralité du CIR 2018

En janvier 2020, la Société a reçu l'intégralité du montant du CIR 2018, soit 4,2 millions d'euros.

Acquisition définitive de 63 300 AGA

Le 26 janvier 2020, le Président-Directeur Général a constaté une augmentation du capital issue de l'arrivée à son terme de la période d'acquisition d'AGA 2018-2 pour un montant de 633 euros par émission de 63 300 actions ordinaires nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale. A cette date, le nombre d'actions en circulation a donc été porté à 26 909 412 actions et le capital social à 269 094,12 euros.

Augmentation de capital réservée à une catégorie d'investisseurs

Le 11 février 2020, Inventiva a réalisé une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel des actionnaires souscrite par BVF Partners L.P., Novo A/S, New Enterprise Associates 17, L.P, et Sofinnova Partners, actionnaires existants de la Société.

Au total, 3 778 338 nouvelles actions ont été émises à un prix de 3,97 euros par action (valeur nominale de 0,01 euro plus une prime d'émission de 3,96 euros), ce qui a généré un produit net de 14,7 millions d'euros pour la Société.

Le règlement-livraison des nouvelles actions a eu lieu le 11 février 2020 pour un produit brut total de 15,0 millions d'euros. Les nouvelles actions ont été admises aux négociations sur Euronext Paris à la même date.

Nouveaux plans de bons de souscription d'actions

Le 9 mars 2020, le conseil d'administration de la Société a approuvé deux nouveaux plans de bons de souscription d'actions à deux prestataires de services de la Société, pour un total de 46 000 BSA :

- 10 000 BSA à Jérémie GOLDBERG, membre de JPG Healthcare LLC ; et
- 36 000 BSA à David Nikodem, membre de Sapidus Consulting Group LLC.

Financement non dilutif de 10 millions d'euros garanti par l'État français dans le cadre de la pandémie COVID-19

En mai 2020, la Société a obtenu trois crédits d'un montant total de 10 millions d'euros sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) qui sont garantis par l'Etat français, avec un syndicat de banques françaises. Les prêts arriveront à échéance en mai 2021, et la Société a la possibilité de prolonger les dates d'échéance jusqu'à quatre ans supplémentaires.

Versement reçu de l'intégralité du CIR 2019

Au 30 juin 2020, la société a reçu l'intégralité de montant du Crédit Impôt Recherche 2019, soit 4,2 millions d'euros, suite à l'acceptation par l'administration fiscale de l'intégralité du dégrèvement réclamé par la Société. Ce montant avait été préfinancé en avril 2020 par la Société Générale Factoring pour 81% du montant total du Crédit Impôt Recherche 2019, soit 3,5 millions d'euros.

Réponse de l'administration fiscale concernant la contestation de la taxe sur les salaires

Le 16 juin 2020, la Société a reçu une réponse de l'administration fiscale lui permettant de bénéficier d'un taux de taxe sur les salaires nul pour l'exercice 2018, dans le cadre de la tolérance administrative.

Acquisition définitive de 227 000 AGA

Le 28 juin 2020, le Président-Directeur Général a constaté une augmentation du capital issue de l'arrivée à son terme de la période d'acquisition de deux ans d'AGA 2019-2 pour un montant nominal de 2 270 euros par émission de 227 000 actions ordinaires nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale. A cette date, le nombre d'actions en circulation a donc été porté à 30 914 750 actions et le capital social à 309 147,50 euros.

Impact sur l'activité dans le contexte de la pandémie COVID-19

La pandémie de COVID-19 crée une situation incertaine. À ce stade, il reste difficile de prédire son impact sur les activités commerciales, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La Société a mis en place une série de mesures pour traiter et minimiser l'impact du COVID-19 pour ses employés, ses clients et son activité et assurer leur santé et leur sécurité, tout en favorisant la continuité du développement de ses programmes de recherche.

À la suite des recommandations des autorités nationales de santé publique et une évaluation en continue des risques liés au contexte de la pandémie de COVID-19, Inventiva poursuit la mise en place de mesures afin de minimiser les risques pour ses collaborateurs et préserver leur santé et leur sécurité en cette période d'incertitudes. A ce jour, la Société ne prévoit pas d'impact significatif sur les activités de R&D et les activités de support.

La Société continue à suivre de près la situation de COVID-19 au fur et à mesure de l'évolution de ses mesures et de sa stratégie de réponse. En mars 2020, la Société avait mis en place des politiques de travail à domicile pour tous ses employés. La Société a pu mettre en place des mesures pour la réouverture de ses bureaux basées sur une approche par étapes en se fondant sur des critères et sur l'aménagement des locaux et, en se concentrant sur la sécurité des employés et un environnement de travail optimal. La Société travaille également en étroite collaboration avec son personnel et ses sous-traitants pour gérer les activités de sa chaîne d'approvisionnement et à atténuer les éventuelles perturbations de l'approvisionnement en produit due à la pandémie de COVID-19. Toutefois, si la pandémie persiste pour une durée prolongée et commence à avoir un impact sur les systèmes de

distribution essentiels, la Société pourrait connaître des perturbations dans sa chaîne d'approvisionnement et dans ses activités.

La Société a également connu et pourrait continuer à connaître des perturbations et retards dans le déroulement de ses programmes précliniques et essais cliniques. La Société prévoit que le lancement des sites pour les essais cliniques et le recrutement des patients pourraient être retardés en raison de la priorité accordée aux ressources essentielles pour les hôpitaux afin de lutter contre le Covid-19.

Par exemple, à cause du COVID-19, la recherche et le recrutement de nouveaux patients dans le cadre de l'étude de Phase II dans la NAFLD menée par le Professeur Kenneth Cusi à l'Université de Floride ont été suspendus. Cependant, étant donné les effets observés de lanifibranor dans la réduction de la stéatose au cours de l'étude clinique de Phase IIb NATIVE évaluant lanifibranor pour le traitement de la NASH, l'investigateur, le Prof. Cusi, a décidé de revoir à la baisse le nombre de patients à évaluer pour le porter à 34 patients contre 64 initialement, tout en maintenant la même puissance statistique dans l'étude. Certains patients pourraient ne pas satisfaire les critères des protocoles cliniques si la quarantaine leur interdit de se déplacer ou bien si les services médicaux sont interrompus. De même la capacité de la Société à recruter et garder des patients, mais aussi des investigateurs et leurs personnels peut être mise en difficulté du fait de la crainte de l'exposition au Covid-19 et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur les essais cliniques de la Société.

A ce jour, les impacts majeurs sur les programmes de développement du lanifibranor et de l'odiparcil concernent respectivement l'étude de phase III sur la NASH et l'étude de phase Ib/II (Safe-KIDDS) chez les enfants atteints de MPS VI de 5 à 15 ans. La COVID-19 pourrait :

- retarder le début de l'étude de phase III et le début de l'étude Safe-KIDDS en raison de retards dans l'examen des dossiers de soumission aux essais cliniques (y compris les comités d'éthique) et dans l'ouverture des centres de recherche en raison du manque de disponibilité de personnel clinique et de recherche ;
- entraver la conduite des études en raison du manque de disponibilité du personnel clinique dans les centres de recherche, et en cas de nouveau confinement, les patients pourraient ne plus accéder aux centres de recherche et ne plus recevoir les traitements en temps voulu. Globalement, tout retard dans une étude de phase III affectera l'enregistrement des programmes lanifibranor pour le traitement de la NASH et de l'odiparcil pour le traitement de la MPS VI.

La pandémie mondiale de COVID-19 continue d'évoluer, et son impact final reste incertain. Inventiva n'est pas en mesure de prévoir toute l'ampleur des retards ou des répercussions possibles sur ses essais cliniques, ni l'impact potentiel sur ses activités. Inventiva s'engage à continuer de mettre en œuvre des mesures visant à minimiser tout autre impact potentiel lié à la pandémie de COVID-19 sur ses activités et continuera à se conformer aux récentes recommandations des autorités réglementaires. La Société continuera de surveiller de près, d'évaluer et de répondre à la situation à mesure qu'elle évolue ; la Société continuera à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires de recherche clinique, ses sites et investigateurs cliniques afin de réévaluer de manière critique tous ses programmes existants et communiquer le cas échéant.

En outre, en ce qui concerne les activités réglementaires, à ce jour, la Société n'a pas connu de retards dans le calendrier de ses interactions avec les autorités réglementaires, cependant, la Société pourrait être affectée par de tels retards dus, par exemple, à l'absence des employés de ses autorités, à l'incapacité de mener les inspections physiques prévues pour l'approbation réglementaire, ou au détournement des efforts et de l'attention des autorités réglementaires vers l'approbation d'autres produits thérapeutiques ou d'autres activités liées au COVID-19.

Grâce à sa solide position de trésorerie, renforcée par l'introduction en bourse réalisée le 15 juillet 2020 au Nasdaq Global Market pour 107,7 millions de dollars U.S., la Société devrait pouvoir financer ses

activités sur la base des programmes déjà engagés jusqu'au quatrième trimestre 2022 (pour plus de détails, se référer à la section 2. *Trésorerie et Capitaux* du présent rapport financier semestriel).

À la date de publication de ce rapport financier, la Société n'a connaissance d'aucun événement ou circonstance spécifique qui obligerait la Société à mettre à jour ses estimations, hypothèses et jugements ou à réviser la valeur comptable de ses actifs ou passifs. Ces estimations peuvent être changées à mesure que de nouveaux événements se produisent et que des informations supplémentaires sont obtenues et sont comptabilisées dans les états financiers intermédiaires dès qu'ils sont connus. Les résultats avérés pourraient différer de ces estimations et ces différences pourraient être importantes pour les états financiers de la Société.

1.3. Evénements récents et perspectives

► Lanifibranor

Nouvelle date sur les biomarqueurs circulants de l'essai clinique de phase IIb NATIVE évaluant le lanifibranor dans la NASH

Le 17 septembre 2020, suite à la publication des résultats positifs de l'étude clinique de Phase IIb de NATIVE évaluant lanifibranor dans le traitement de la NASH en juin 2020, Inventiva a progressé dans l'analyse des biomarqueurs circulants. Les premiers résultats de cette analyse ont montré une diminution positive et statistiquement significative de certains biomarqueurs suite au traitement avec lanifibranor. Conformément au mécanisme d'action du lanifibranor, il est également important de constater que les patients traités avec le candidat médicament ont montré des améliorations sur les biomarqueurs de la fibrose, (Pro-C3 - un marqueur de la fibrogenèse et le ratio TIMP-1/MMP2 - un ratio décrivant l'inhibition du processus de remodelage de la matrice), l'apoptose (CK18-M30 - un marqueur de l'apoptose) et l'inflammation (Ferritine et hs-CRP – des marqueurs de l'inflammation). Ces résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous:

Mesure des biomarqueurs circulants dans l'étude clinique de Phase IIb NATIVE : diminution significative sous lanifibranor versus placebo après 24 semaines de traitement

Changement relatif médian à semaine 24 versus baseline (%)		Lanifibranor	Placebo	P-value
Fibrose	Pro-C3	-13.9%	-4.1%	p= 0.005*
	Pro-C3 >14 µg/mL ⁽¹⁾ à baseline	-20.5%	-12.8%	p= 0.017*
	Ratio TIMP-1/MMP2	-22.5%	-4.6%	p < 0.001*
Apoptose	CK18-M30	-41.1%	0.5%	p < 0.001*
Inflammation	Ferritin	-29.4%	-9.1%	p < 0.001*
	hs-CRP	-35.5%	13.0%	p < 0.001*

(1) Valeur seuil représentant une fibrogenèse active et identifiant des patients F2/F3

Population FAS (Full Analysis Set - population globale retenue pour l'analyse) avec des données disponibles à baseline et à semaine 24

* Changement relatif médian sous lanifibranor statistiquement et significativement différent de placebo au seuil de 5% (Test de Wilcoxon)

Réduction du nombre de patients dans l'étude de Phase II en cours menée par le Professeur Kenneth Cusi évaluant lanifibranor chez des patients atteints de diabète de type 2 (T2DM) et de NAFLD

Le 6 juillet 2020, le Professeur Kenneth Cusi a décidé de réduire le nombre de patients à recruter dans l'étude de Phase II avec lanifibranor chez des patients atteints de T2DM et de NAFLD menée par celui-ci à l'Université de Floride.

Suite à des effets observés plus importants que prévus de lanifibranor dans la réduction de la stéatose au cours de l'étude clinique de phase IIB NATIVE dans la NASH, le nombre de patients à recruter dans l'étude évaluant lanifibranor chez les patients atteints de T2DM et de NAFLD a été réduit à 34 (contre 64 initialement). Actuellement, le nombre de patients recrutés dans cette étude initiée par un investigateur s'élève à 25 patients, dont 19 ont terminé la période de traitement de 24 semaines. Les résultats de cette étude sont actuellement attendus en 2021. Cependant, en raison de la pandémie de COVID-19, le recrutement et la sélection de nouveaux patients à l'Université de Floride, où l'étude est menée, ont été suspendus, et les résultats pourraient donc être retardés.

► Odiparcil

Approbation par la *Food and Drug Administration (FDA)* américaine de la demande IND (*Investigational New Drug*) pour odiparcil dans la MPS VI

Le 10 août 2020, la FDA a accepté la demande IND d'Inventiva pour odiparcil dans le traitement de la MPS VI, permettant à la Société de lancer des études cliniques avec ce candidat médicament aux États-Unis.

Décision de prolonger la durée de l'étude clinique de Phase I/II SAFE-KIDDS

Le 23 juillet 2020, à la suite d'une réunion de Conseil Scientifique avec l'EMA en juillet, décision d'Inventiva de prolonger la durée de l'étude clinique de Phase I/II SAFE-KIDDS (*SAFETY, pharmacokinetics and pharmacodynamics, Dose escalating Study*) évaluant odiparcil chez les enfants de 6 à 12 ans atteints de la MPS VI. Le lancement de l'étude est prévu au premier semestre 2021.

Publication des dernières recherches d'Inventiva sur le mécanisme d'action d'odiparcil dans la revue scientifique de référence PLOS ONE

La publication scientifique a revu les dernières données pharmacologiques non cliniques obtenues à partir de fibroblastes cutanés de patients atteints de MPS VI (in vitro) et d'un modèle de souris atteints de MPS VI (in vivo). Les résultats montrent qu'odiparcil est associé à une diminution de l'accumulation des glycosaminoglycane (GAG), ainsi qu'à une augmentation de l'excrétion des GAG, et mettent en évidence sa distribution dans les tissus et organes touchés par la MPS VI. Cette publication est conforme aux résultats positifs observés précédemment dans le développement clinique d'odiparcil pour le traitement de la MPS VI.

► Autres évènements significatifs

Introduction en bourse sur le Nasdaq Global Market pour un montant de 107,7 millions de dollars U.S.

Le 15 juillet 2020, Inventiva a réalisé son introduction en bourse sur le Nasdaq Global Market pour un nombre total de 7 478 261 actions ordinaires nouvelles, sous la forme d'*American Depositary Shares*

(ADSs), chacune d'entre elles représentant une action ordinaire, à un prix de \$14,40 par ADS (l'Offre). L'introduction en bourse prévoyait une option de surallocation portant sur un maximum de 15 % du nombre d'Actions Nouvelles soit un maximum de 1 121 739 Actions Nouvelles Supplémentaires au Prix des Actions Offertes, prenant la forme d'ADS, permettant ainsi de couvrir d'éventuelles surallocations et faciliter les opérations de stabilisation. Cette option est arrivée à échéance le 7 août 2020 et n'a pas été exercée.

Le montant brut total de l'Offre, avant déduction des commissions des intermédiaires financiers et frais estimés à payer par la Société, est d'environ 107,7 millions de dollars U.S. (soit 94,9 millions d'euros¹). Ce produit net sera principalement utilisé pour terminer les préparatifs et lancer un essai clinique de Phase III du lanifibranor dans le traitement de la NASH et continuer le développement d'odiparcil. Cette augmentation de capital permet également d'assurer la poursuite des activités de la Société jusqu'au quatrième trimestre 2022.

A l'issue des opérations de règlement-livraison réalisées le 15 juillet 2020, le capital social d'Inventiva s'élève à 383 930,11 euros divisé en 38 393 011 actions. Les actions ordinaires émises sont assimilables aux actions existantes de la Société et ont été admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le symbole « IVA ». Les ADSs sont admises aux négociations sur le Nasdaq Global Market sous le symbole « IVA » depuis le 10 juillet 2020.

Nomination du Dr Arun J. Sanyal au Conseil Scientifique (*Scientific Advisory Board* - SAB) d'Inventiva, renforçant ainsi l'expertise du Conseil dans le domaine de la NASH

Inventiva a continué à renforcer son Conseil Scientifique dans le domaine de la NASH avec la nomination du Dr Arun J. Sanyal le 29 juillet 2020. Professeur de Médecine, de Physiologie et de Pathologie Moléculaire au Département de Gastroentérologie du Centre Médical de l'Université du Commonwealth de Virginie (VCU) à Richmond, en Virginie (Etats-Unis), ses recherches portent sur tous les aspects de la NAFLD et de la NASH, ainsi que sur les complications de la cirrhose et la maladie hépatique en phase terminale. Il est également Président du Réseau de Recherche Clinique des *National Institutes of Health* (NIH) sur la NASH, du consortium sur les *Non-Invasive Biomarkers of Metabolic Liver Disease* (NIMBLE) et du *Liver Forum for NASH and Fibrosis*. Au-delà de sa présence au Conseil Scientifique, le Dr Sanyal est impliqué dans la préparation du protocole de l'étude clinique de Phase III pour le développement de lanifibranor dans la NASH.

► Prochaines étapes clés attendues

- Réunions réglementaires pour le lancement de la Phase III avec lanifibranor dans la NASH avec la FDA (*End of Phase 2B meeting*) et la EMA (*Scientific Advice*) (quatrième trimestre 2020)
 - Finalisation par Abbvie de l'étude clinique de Phase I en cours avec ABBV-157 chez des patients atteints de psoriasis (quatrième trimestre 2020)
 - Préparation du lancement de l'étude clinique de Phase III évaluant lanifibranor dans la NASH (premier semestre 2021)
 - Lancement de l'étude clinique de Phase I/II SAFE-KIDDS (*SAFEty, pharmacoKinetics and pharmacoDynamics, Dose escalating Study*) évaluant odiparcil chez les enfants atteints de la MPS VI (premier semestre 2021)
- Lancement de l'extension de l'étude clinique chez les patients atteints de MPS VI ayant terminé l'étude clinique de Phase IIa (iMProveS) avec odiparcil (premier semestre 2021)

¹ Sur la base d'un taux de change de \$1.1342 pour un euro, publié par la BCE le 9 juillet 2020.

1.4. Mise à jour de l'information sur l'organisation des activités de recherche et de développement de la Société

L'organisation des activités de recherche et de développement de la Société est présentée au paragraphe 1.1.10 du Document d'Enregistrement Universel 2019. A la date du présent rapport financier semestriel, l'information est mise à jour de la manière suivante :

Les activités de recherche et développement sont organisées en 5 départements qui couvrent l'intégralité du processus de découverte de médicaments : Développement Clinique et Affaires Réglementaires, Développement pharmaceutique, Biologie et Pharmacologie (chargés de la validation des cibles et des tests in vivo et in vitro), Criblage et Gestion des Composés (chargés des criblages à haut débit et à haut contenu biologique ainsi que de la gestion de la chimiothèque de composés solides et liquides d'Inventiva), Chimie (chargé de la chimie médicinale et analytique ainsi que de la conception de médicament assistée par ordinateur) et ADME/PK (chargé de mesurer les propriétés physiques des composés). En outre, l'organisation peut compter sur des chefs de projets expérimentés et sur un planificateur pour mener à bien les programmes internes.

Les activités de développement fonctionnent avec deux Directeurs de projet responsables de la gestion des équipes chargées des projets lanifibranol et odiparcil qui rassemblent toute l'expertise requise pour faire progresser rapidement ces projets (CMC, toxicologie, affaires réglementaires, opérations cliniques, ADME, etc.).

Développement Clinique et Affaires Réglementaires

Ce département a été créé afin de mener à bien les essais cliniques portant sur lanifibranol et odiparcil. Au 30 juin 2020, le département compte 12 personnes, mais s'appuie également sur des prestataires externes. Ce département est responsable de la conception des plans de développement clinique et de la conduite des essais cliniques de la Société. Le département du Développement Clinique et Affaires Réglementaires sélectionne et gère les CRO responsables des essais cliniques menés dans la NASH et la MPS et interagit avec les autorités réglementaires.

En complément de ce groupe, une personne est en charge de l'assurance qualité clinique avec le support d'une société externe.

Développement pharmaceutique

Un groupe de 3 personnes est dédié à la coordination des activités extérieures pour le développement de la synthèse des produits en développement, de la formulation et de la fabrication ; toutes ces activités étant externalisées.

Département Biologie

Ce département comporte la Pharmacologie et le Criblage et Gestion des Composés.

Ce département comporte 21 docteurs et scientifiques responsables de la validation des cibles, du développement des tests, et des études de biologie cellulaire, d'enzymologie et de pharmacologie. Plusieurs modèles de fibrose sont utilisés quotidiennement dans les installations de la Société. Toutes les expériences sont menées dans les installations de la Société, certifiées AAALAC (*Association for Assessment and Accreditation of Laboratory Animal Care International*).

Ce département comporte des docteurs et scientifiques responsables de toutes les activités de criblage internes ou réalisées dans le cadre de partenariats, en utilisant un criblage à haut débit et à haut contenu biologique. Cette équipe est également chargée de gérer la chimiothèque de 240 000 molécules de la Société.

Département Chimie

Ce département comporte 17 docteurs et scientifiques diplômés chargés de concevoir les meilleurs candidats médicaments brevetés. L'équipe est spécialisée dans le domaine de la chimie des petites molécules et a accumulé une vaste expertise dans les domaines des récepteurs nucléaires, des facteurs de transcription et de la chimie des cibles épigénétiques. Cette équipe est également chargée de la chimie

organique de synthèse, de la chimie médicinale et computationnelle, des services d'analyse et de la synthèse de la chimiothèque.

Département ADME/PK

Ce département comporte 7 docteurs et scientifiques diplômés qui apportent leur soutien à des programmes menés en interne et en collaboration avec un large éventail d'essais in vitro couvrant l'ADME, la caractérisation complète du métabolisme et l'évaluation du risque d'interactions médicamenteuses.

1.5. Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs et considère que les risques significatifs sont ceux présentés au chapitre 2 du Document d'Enregistrement Universel 2019, tel qu'amendé par l'amendement n°1 au Document d'Enregistrement Universel 2019.

Le facteur de risque relatif à la pandémie de COVID-19 présenté au paragraphe 2.1.1.3 du Document d'Enregistrement Universel 2019 est mis à jour de la manière suivante :

2.1.1.3 Risque lié à la pandémie de COVID-19

L'activité de la Société est potentiellement exposée aux pandémies dans les zones où ses essais cliniques et ses autres activités ont lieu ce qui peut entraîner des effets significatifs défavorables dans ses activités, et celles des tiers notamment les CROs avec lesquels la Société travaille. En décembre 2019, une nouvelle souche de coronavirus, Covid-19, est apparu à Wuhan, en Chine. Depuis lors, le Covid-19 s'est propagé dans de nombreux pays, dont la France et les États-Unis, y compris dans des pays où les essais cliniques de la Société sont prévus ou en cours. En mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé a classé le Covid-19 en tant que pandémie et des restrictions de déplacement notamment vers les États-Unis, l'Europe et d'autres pays ont été mises en place. La Société a d'ores et déjà mis en place une série de mesures et une politique de télétravail pour traiter et minimiser l'impact du COVID-19 sur tous ses employés et ses clients et soutenir leur santé et leur sécurité, tout en favorisant la continuité du développement de ses programmes de recherche. Malgré ces mesures, la productivité et l'organisation de la Société ainsi que l'avancée des essais cliniques pourraient connaître des difficultés et ralentissements. Les conséquences de ces mesures sur la capacité de la Société à poursuivre normalement son activité seront fonction d'une part, de la durée de la crise sanitaire et d'autre part, de la sévérité des restrictions imposées. De même, et dans une mesure potentiellement plus importante, cette crise sanitaire pourrait avoir des effets significatifs défavorables sur l'activité, les résultats opérationnels et la situation financière de la Société.

Les mesures de quarantaine, de confinement et toutes autres mesures similaires, ou la perception de telles mesures, pourraient avoir un impact sur le personnel de la Société et celui des sous-traitants tant aux États-Unis, qu'en Europe ou tout autre pays concerné par la pandémie notamment du fait qu'eux ou leur famille soient infectés ou de leur crainte d'être infectés et leur souhait de ne pas être en contact avec des groupes de personnes. La Société travaille en étroite collaboration avec son personnel et ses sous-traitants pour gérer les activités de sa chaîne d'approvisionnement et pour atténuer les éventuelles perturbations de l'approvisionnement en produit due à la pandémie de Covid-19. Toutefois, si la pandémie persiste pour une durée prolongée et commence à avoir un impact sur les systèmes de distribution essentiels, la Société pourrait connaître des perturbations dans sa chaîne d'approvisionnement et dans ses activités. La disponibilité et le coût des produits nécessaires à l'activité de la Société pourraient également se produire notamment pour les médicaments expérimentaux et les médicaments servant de base de comparaison utilisés pour les essais cliniques de la Société.

En outre, la Société a connu et pourrait continuer à connaître des perturbations et retards dans le déroulement de ses programmes cliniques et essais cliniques. Le lancement de sites pour les essais cliniques et le recrutement de patients peuvent être retardés du fait de la priorité donnée aux ressources essentiels pour les hôpitaux afin de lutter contre le Covid-19. Par exemple, la recherche et le recrutement de nouveaux patients dans le cadre de l'étude de Phase II dans la NAFLD menée à l'Université de Floride ont été suspendus. Certains patients pourraient ne pas satisfaire les critères des protocoles cliniques si la quarantaine leur interdit de se déplacer ou bien si les services médicaux sont interrompus. De même la capacité de la Société à recruter et garder des patients, mais aussi des investigateurs et leurs personnels

peut être mise en difficulté du fait de la crainte de l'exposition au Covid-19 et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur les essais cliniques de la Société. A ce jour, la crise du COVID-19 pourrait avoir un impact majeur sur les développements du lanifibranor et de l'odiparcil, respectivement sur la phase III de l'étude NASH et sur la phase Ib/II de l'étude Safe-KIDDS pour la MPS VI.

En ce qui concerne les activités réglementaires, à ce jour, la Société n'a pas connu de retards dans le calendrier de ses interactions avec les autorités réglementaires, cependant, la Société pourrait être affectée par de tels retards dus, par exemple, à l'absence des employés des autorités réglementaires, à l'incapacité de mener les inspections physiques prévues pour l'approbation réglementaire, ou au détournement des efforts et de l'attention des autorités réglementaires vers l'approbation d'autres produits thérapeutiques ou d'autres activités liées au COVID-19. Par exemple, à cause du COVID-19, la recherche et le recrutement de nouveaux patients dans le cadre de l'étude de Phase II dans la NAFLD menée à l'Université de Floride ont été suspendus. Certains patients pourraient ne pas satisfaire les critères des protocoles cliniques si la quarantaine leur interdit de se déplacer ou bien si les services médicaux sont interrompus. De même la capacité de la Société à recruter et garder des patients, mais aussi des investigateurs et leurs personnels peut être mise en difficulté du fait de la crainte de l'exposition au Covid-19 et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur les essais cliniques de la Société.

En outre, des changements de réglementations locales en raison des mesures prises au regard de l'épidémie de COVID-19, qui pourraient obliger la Société à modifier les modalités de ses essais cliniques, pouvant ainsi entraîner des coûts imprévus, voire l'interruption de ces derniers notamment des interruptions ou retards au niveau des interactions nécessaires avec les autorités locales, les comités d'éthique ou d'autres organismes importants et tiers cocontractants en raison de limitations au niveau des ressources humaines ou de congés forcés d'employés d'État. Enfin, la Société pourrait faire face au refus de l'EMA ou de la FDA d'accepter les données provenant d'essais cliniques menés dans ces zones géographiques touchées par la pandémie.

En outre, l'expansion du Covid-19 qui a un impact mondial, aura vraisemblablement des effets économiques sur la Société. Il est difficile aujourd'hui de mesurer l'impact économique et la durée de la pandémie de Covid-19, ou bien d'évaluer ou de prédire dans quelle mesure elle va significativement affecter les marchés financiers ce qui pourrait dans le futur, avoir un effet défavorable significatif sur l'accès à des financements sur le marché pour la Société. En outre, une récession résultant de l'expansion du Covid-19 pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la valeur des actions de la Société.

Bien que les répercussions soient limitées à l'heure actuelle, compte tenu du ralentissement économique mondial, de la perturbation générale des systèmes de santé mondiaux et des autres risques et incertitudes liés à la pandémie, la mesure dans laquelle le Covid-19 est susceptible d'avoir un effet sur l'activité et les essais cliniques de la Société dépendra des développements futurs, qui ne peuvent être prédits avec certitude, tels que la répartition géographique finale de la maladie, sa durée, les restrictions sur les voyages et les mesures de distanciation sociale dans l'Union Européenne, les États-Unis et dans d'autres pays, les fermetures ou perturbations d'entreprises et l'efficacité des mesures prises dans ces pays pour contenir et traiter la maladie. De plus, l'ampleur de l'impact négatif de cette épidémie sur les marchés financiers et sur le cours de l'action de la Société est inconnue à ce jour.

À ce jour, les activités de R&D internes et de support de la société ne devraient plus être significativement impactées à l'avenir.

Pour plus d'information concernant l'impact sur l'activité de la Société dans le contexte de la pandémie COVID-19 à la date de la publication de ce document, se référer notamment à la section 1.2.2 *Autres événements* du présent rapport financier semestriel.

Le facteur de risque relatif à l'influence significative de certains actionnaires, sur l'activité et la stratégie de la Société présenté au paragraphe 2.1.3.5 du Document d'Enregistrement Universel 2019 est mis à jour de la manière suivante :

2.1.3.5 Risques liés à l'influence significative de certains actionnaires, sur l'activité et la stratégie de la Société : Frédéric Cren et Pierre Broqua détiennent ensemble 38% des droits de vote

Frédéric Cren, Président Directeur Général et Pierre Broqua, Directeur Général Délégué et Directeur Scientifique exercent une influence significative sur la Société. En effet, Frédéric Cren et Pierre Broqua, disposent ensemble, à la date du présent rapport financier semestriel, de 25% du capital social et d'un droit de vote double sur leurs actions, représentant 38% des droits de vote. Agissant de concert, ils ont la faculté de prendre des décisions importantes concernant notamment la nomination des administrateurs, l'approbation des comptes annuels, la distribution de dividendes, ainsi que la modification du capital et des statuts de la Société.

Le facteur de risque relatif au régime du contrôle des investissements étrangers en France présenté au paragraphe 2.1.4.6 du Document d'Enregistrement Universel 2019, tel qu'amendé par l'amendement n°1 est mis à jour de la manière suivante :

2.1.4.6 Risque lié au régime du contrôle des investissements étrangers en France

La réalisation de tout investissement (i) par (a) une personne physique de nationalité étrangère, (b) toute personne physique de nationalité française non domiciliée en France au sens de l'article 4B du Code Général des Impôts, (c) toute entité de droit étranger et (d) toute entité de droit français contrôlée par une ou plusieurs entités mentionnées au (a) à (c), (ii) qui aurait pour conséquence, (a) d'acquérir le contrôle - au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce - d'une société française, (b) d'acquérir tout ou partie d'une branche d'activité d'une société française ou (c) pour les personnes physiques ne possédant pas la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu une convention d'assistance administrative avec la France et/ou non domiciliées dans l'un de ces Etats ou pour les personnes morales dont l'un au moins des membres de la chaîne de contrôle ne relève pas du droit de l'un de ces mêmes Etats ou n'en possède pas la nationalité et/ou n'y est pas domicilié, de franchir le seuil de 25% de détention des droits de vote d'une société française et (iii) dont les activités portent, même à titre occasionnel, sur la recherche et le développement de technologies dites critiques, telles que les biotechnologies, et considérées comme essentielles à la protection de la santé publique, est soumise à autorisation préalable du Ministre de l'Economie. Le 2 juillet 2020, le Ministère de l'Economie et des Finances, a confirmé à la Société que ses activités entraient dans le champ d'application de ce régime. Dès lors, tous projets d'investissement au capital de la Société correspondant aux critères susvisés devront être autorisés par le Ministre de l'Economie préalablement à leur réalisation définitive, par saisine de l'investisseur concerné.

Par ailleurs, le décret no 2020-892 du 22 juillet 2020 (i) abaisse jusqu'au 31 décembre 2020, le champ d'application du régime des investissements étrangers, au franchissement du seuil de 10% des droits de vote des sociétés de droit français dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé et (ii) soumet ce nouveau seuil à une procédure rapide d'examen (dépôt d'un formulaire simplifié, délai de réponse du Ministre limité à 10 jours, opération réputée autorisée en l'absence de réponse à l'issue du délai).

Si un investissement dans la Société nécessitant l'autorisation préalable du Ministre de l'Economie est réalisé sans que cette autorisation ait été accordée, le Ministre de l'Economie peut annuler l'opération ou ordonner (éventuellement sous astreinte) à l'investisseur concerné (i) de soumettre une demande d'autorisation, (ii) de faire rétablir à ses frais la situation antérieure ou (iii) de modifier l'investissement. En outre, le Ministre peut imposer des engagements et conditions à l'investisseur (notamment engagement de *reporting* régulier). L'investisseur concerné pourrait également être déclaré pénalement

responsable et être sanctionné notamment par l'exclusion de tout marché public ou encore par une amende qui ne peut excéder le plus élevé des trois montants suivants : (i) deux fois le montant de l'investissement concerné, (ii) 10% du chiffre d'affaires annuel avant impôt de la Société et (iii) 5 millions d'euros (pour une société) ou 1 million d'euros (pour un particulier). L'application de cette réglementation est susceptible de constituer un frein potentiel aux investissements réalisés par des investisseurs situés hors de l'Espace Economique Européen et pourrait donc limiter l'accès à des sources de financements pour la Société.

Par ailleurs, le paragraphe 2.1.4 "Risques réglementaires et juridiques" est complété du facteur de risque suivant :

2.1.4.7 Le fait d'être une société cotée aux Etats-Unis d'Amérique, et notamment de devoir se conformer à la réglementation boursière américaine, en plus de la réglementation française et européenne, peut mobiliser de façon significative les ressources de la Société, détourner l'attention de la direction et avoir une incidence sur la capacité de la Société à attirer et retenir les cadres dirigeants et les membres du Conseil d'administration qualifiés

En tant que société cotée sur le marché américain, la Société est assujettie aux obligations de déclaration de la *Securities Exchange Act* (loi américaine sur les bourses de valeurs mobilières) de 1934, de l'*Exchange Act* (loi sur les échanges), de la *Sarbanes-Oxley Act* (loi Sarbanes-Oxley) ou de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (loi Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection du consommateur), aux critères de cotation sur le Nasdaq et autres lois et règlements sur les valeurs mobilières. La conformité à ces lois et règlements entraîne une augmentation des coûts de conformité juridique, financière et comptable notamment, rend certaines activités difficiles, longues et coûteuses et accroît la pression sur les systèmes et les ressources de la Société.

La Société doit consacrer des ressources internes, engager éventuellement des consultants externes et adopter un plan de travail détaillé pour évaluer et documenter la pertinence du contrôle interne de l'information financière, prendre des mesures pour améliorer les processus de contrôle le cas échéant, s'assurer, par le biais de tests, que les contrôles fonctionnent tels que documentés et mettre en œuvre un processus de présentation des rapports et des améliorations continues dans le cadre du contrôle interne de l'information financière. En conséquence, l'attention de la direction peut être détournée des autres préoccupations de l'entreprise, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les activités de la Société et ses résultats d'exploitation. La Société devra recruter plus de personnel à l'avenir ou faire appel à des consultants externes pour respecter ces exigences, ce qui entraînera une augmentation de ses coûts et dépenses.

La Société estime également qu'en raison de son statut de société cotée aux États-Unis et des risques de contentieux qui y sont associés, il pourrait être plus difficile d'attirer et de retenir des membres du Conseil d'administration compétents, en particulier des membres compétents pour le comité d'audit et le comité de rémunération, ainsi que des dirigeants qualifiés.

La publication de documentation juridique auprès de la *Securities and Exchanges Commission* aux Etats-Unis d'Amérique risque d'accroître la visibilité de la Société sur le marché américain, notamment en ce qui concerne les informations relatives à son activité et à sa situation financière. Une visibilité accrue de la Société sur le marché américain est notamment susceptible de l'exposer à des contentieux avec des investisseurs. Des actions en justice sont susceptibles d'être introduites par des concurrents ou des tiers sur la base de ces informations. Si ces demandes aboutissent, l'activité et le résultat opérationnel de la Société pourraient être affectés. Quand bien même de telles actions en justice ne donneraient pas lieu à condamnation au détriment de la Société, ces procédures, le temps et les ressources nécessaires à

leur résolution, peuvent contraindre la Société à utiliser des ressources qui auraient dû être affectées à l'activité de la Société.

Par ailleurs, le fait d'être une société cotée aux Etats-Unis d'Amérique et une société française cotée aura un impact sur la publication d'informations et obligera au respect des deux réglementations. La Société devra veiller au respect de l'égalité de l'information des actionnaires entre les documentations publiées sur les deux places de cotation. Cette situation pourrait générer des incertitudes quant à la détermination des règles applicables et des coûts plus élevés liés notamment à la mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de publication d'informations et de gouvernance d'entreprise.

Le facteur de risque relatif à la liquidité présenté au paragraphe 2.1.5.1 du Document d'Enregistrement Universel 2019 est mis à jour de la manière suivante :

2.1.5.1 Risque de liquidité : la Société estime pouvoir financer ses activités jusqu'au quatrième trimestre 2022

Au 31 décembre 2019, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 35,8 millions d'euros. Depuis sa création en octobre 2011, la Société a réalisé des investissements importants, financés notamment grâce (i) à la subvention exceptionnelle sous forme de versements trimestriels octroyée par Abbott en 2012 pour un montant de 96 millions d'euros qui a pris fin en 2017, (ii) au chiffre d'affaires généré par le Partenariat AbbVie et (iii) au remboursement de créances de CIR.

A la date du présent rapport financier semestriel, la Société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité dans les douze prochains mois. La trésorerie et équivalents de trésorerie dont elle disposait au 30 juin 2020, la trésorerie et les équivalents de trésorerie d'Inventiva s'élevaient à 52,2 millions d'euros contre 46,9 millions d'euros au 31 mars 2020 et 35,8 millions d'euros au 31 décembre 2019. La Société estimait que sa trésorerie et équivalents de trésorerie au 30 juin 2020 seraient suffisants pour financer ses activités opérationnelles jusqu'au 3^{ème} trimestre 2021.

L'augmentation de capital réalisée à l'occasion de l'introduction en bourse de la Société sur le Nasdaq Global Market pour un montant de 107,7 millions de dollars U.S. en juillet 2020, a permis d'étendre l'horizon de liquidité jusqu'au quatrième trimestre 2022.

Au-delà de cet horizon, il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance. La Société devra alors renforcer ses fonds propres ou recourir à des financements complémentaires afin d'assurer son développement.

La mise en œuvre et les conditions de ces nouveaux financements dépendront de facteurs, notamment économiques et de marché, sur lesquels la Société n'exerce pas de contrôle. Plus particulièrement, les conséquences et incertitudes liées à la pandémie de Covid-19 pourraient avoir des effets négatifs sur la capacité de la Société à obtenir des nouveaux financements. Ces nouveaux financements pourraient prendre la forme de financements bancaires ou obligataires qui viendraient alors affecter la structure financière de la Société ou d'une augmentation de capital, avec pour conséquence une dilution des actionnaires.

Le paragraphe 2.1.5 "Risques financiers" est complété du facteur de risque suivant :

2.1.5.7 La société est exposée au risque de change Euro - Dollar

Le 15 juillet 2020, la Société a réalisé son introduction en bourse sur le Nasdaq Global Market pour un montant total brut de 107,7 millions de dollars U.S. (se référer à la note 1.3 *Evénements récents et perspectives* de ce présent rapport financier semestriel). La nature et l'exposition au risque de change de

la Société a en conséquence évolué, une proportion significative de ses disponibilités étant dorénavant libellée en dollars U.S.

Le choix a été fait de ne pas convertir en euros la trésorerie obtenue grâce à cette levée de fonds car une portion de celle-ci sera utilisée pour faire face à des dépenses libellées dans cette devise au cours des prochaines années. Néanmoins, la majorité des dépenses engagées par la Société sont libellées en euros, et l'activité de la Société pourrait donc nécessiter de convertir en euros une partie de ses disponibilités libellées en dollars U.S, s'exposant ainsi à un risque de change.

A ce jour, l'essentiel des disponibilités libellées en dollars U.S. est placée en dépôts à terme garantis à un horizon inférieur à 6 mois (93 millions de dollars U.S.). La Société s'est également organisée pour mettre en place à tout moment des instruments de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations de taux de change, si elle le jugeait nécessaire et conformément à sa politique d'investissement.

A l'avenir, l'exposition de la Société à ce type de risque pourrait varier selon :

- Les devises dans lesquelles elle percevra les revenus futurs ;
- Les devises choisies lors de la signature des accords, tels que les accords de licence, les accords de co-marketing ou de co-développement ;
- La localisation des essais cliniques sur les candidats-médicaments ; et
- La politique de la Société en matière de couverture du risque de change.

A ce stade, la Société a effectué deux ventes à terme pour un montant total de 40 millions de dollars U.S. Les fluctuations de change défavorables entre l'euro et le dollar, difficilement prévisibles, pourraient affecter la situation financière de la Société.

1.6. Analyse des résultats

1.6.1. Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Produits opérationnels <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2020	1^{er} semestre 2019
Chiffre d'affaires	161	1 333
Chiffre d'affaires	161	1 333
Crédit d'impôt recherche	1 597	2 198
Subventions	-	-
Autres	10	-
Autres produits d'exploitation	1 607	2 198
Total chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation	1 768	3 531

Chiffre d'affaires

La diminution du chiffre d'affaires de 1,2 million d'euros, ou 88%, comparativement au premier semestre 2019, s'explique principalement par la fin de la collaboration avec Boehringer Ingelheim (BI) et l'achèvement des prestations de services de recherches fournies à Enyo Pharma.

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation, qui s'établissent à 1,6 million d'euros au premier semestre clos le 30 juin 2020 contre 2,2 millions d'euros au 30 juin 2019, accusent une baisse de 27 %. Ce recul est principalement dû à une diminution des activités de recherche et développement au premier semestre 2020. Les autres produits d'exploitation correspondent essentiellement aux crédits impôt recherche (« CIR ») au titre des semestres clos les 30 juin 2019 et 2020.

1.6.2. Charges opérationnelles

Charges opérationnelles <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2020	1^{er} semestre 2019
Frais de recherche et développement	(12 574)	(19 646)
Marketing - Développement commercial	(123)	(135)
Frais généraux et administratifs	(3 383)	(3 132)
Total charges opérationnelles	(16 079)	(22 913)

La diminution des charges opérationnelles de 6,9 millions d'euros, ou 30%, par rapport au premier semestre 2019 s'explique principalement par la diminution des frais de recherche et développement de 7,1 millions d'euros (se référer aux détails ci-dessous).

Les autres produits et charges opérationnelles sont détaillés dans la section 1.6.3 *Autres produits et charges opérationnelles* de ce présent rapport financier semestriel.

1.6.2.1. Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement se répartissent de la manière suivante :

Frais de recherche et développement <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2020	1^{er} semestre 2019
Consommables	(564)	(973)
Energie et fluides	(280)	(277)
Brevets	(161)	(213)
Etudes	(6 165)	(11 771)
Maintenance	(362)	(458)
Honoraires	(113)	(156)
Systèmes d'informations	(275)	(383)
Charges de personnel	(3 917)	(4 403)
Dépréciations, amortissements et provisions	(425)	(533)
Autres frais de recherche	(311)	(481)
Total frais de recherche et développement	(12 574)	(19 646)

La diminution des frais de recherche et de développement de 7,1 millions d'euros, ou 36%, s'explique principalement par :

- la baisse de 5,6 millions d'euros, ou 48%, des dépenses d'études engagées dans les projets en phase de recherche et développement, notamment lanifibranor et odiparcil ; et,
- la baisse de 0,5 millions d'euros, ou 11%, des charges de personnel qui s'explique par la réduction des activités du pôle développement pour le premier semestre 2020 pour environ 0,6 million d'euros, et qui est compensé par une économie pour environ 0,1 million d'euros en lien avec la mise en œuvre du plan de Sauvegarde de l'Emploi (« PSE ») en juin 2019. (se référer également à la note 4.2 *Charges opérationnelles* de la section 3.2 *Comptes résumés semestriels* du présent rapport financier semestriel) ; et,
- La baisse de 0,4 millions d'euros, ou 42%, des consommables.

Les variations liées aux dépenses d'études sont détaillées ci-dessous.

► Lanifibranor

Les dépenses d'étude engagées sur le projet lanifibranor ont baissé de 4,1 millions d'euros, ou 50%, par rapport au premier semestre 2019 pour atteindre 4,1 millions d'euros sur le premier semestre 2020. La variation s'explique par la baisse des dépenses d'études engagés dans l'essai clinique de Phase IIb "NATIVE", dont la Société a annoncé les résultats positifs le 15 juin 2020 et l'arrêt du programme clinique pour le traitement de la sclérodémie systémique ("SSc").

Dans la continuité des périodes précédentes, les dépenses du premier semestre 2020 liées à lanifibranor se répartissent en deux principales catégories :

- (i) les activités liées aux études cliniques de phase II pour le traitement de la NASH (NATIVE et Investigator Initiated Trial conduit par le Professeur Cusi) et des études de phase I ; et,

- (ii) les activités de développement incluant principalement le développement pharmaceutique et, dans une moindre mesure, les conseils réglementaires et de qualité ainsi que l'amélioration de la connaissance des effets de lanifibranor en collaboration avec des experts connus.

Les frais liés aux **activités d'études cliniques** ont notamment porté sur les développements suivants sur la période :

Traitement de la NASH

- Coûts liés à l'étude NATIVE dont la Société a annoncé les résultats positifs en juin 2020, correspondant à des activités réglementaires suite à des amendements au protocole, au suivi de l'étude, la biometrie, l'analyse des échantillons (Cerba Research, Nordic et LIVERPAT) ainsi que la gestion des unités de traitement ;
- Poursuite de l'étude NATIVE de Phase IIb avec la continuité des activités réglementaires, l'ouverture de nouveaux sites (Etats-Unis, Pologne et Slovénie), le suivi de l'étude, l'analyse des échantillons biologiques ainsi que l'approvisionnement des unités de traitement et la location de fibroscans ;
- Recrutement des premiers patients dans l'étude du Professeur Cusi ;
- Préparation de la phase III incluant la préparation du protocole et l'analyse sur la stratégie opérationnelle clinique

Etudes de phase I

- Finalisation de l'étude PK dose multiple MAD (« *multiple ascending dose* »), initiée en 2019, y compris le *clinical study report* et ;
- L'archivage des études finalisées en 2019 (PK bridge-interaction médicamenteuse DDI (« *drug drug interaction* »)).

Les coûts résiduels correspondent aux derniers paiements des sites investigateurs par la CRO clinique et la destruction des unités de traitement dans le cadre de l'étude FASST.

Les frais liés aux **activités de développement** du premier semestre 2020 concernent principalement :

- le développement pharmaceutique consistant principalement à poursuivre les activités d'optimisation du procédé de synthèse de lanifibranor et la commande de matières premières pour la fabrication des prochaines lots d'actif et, dans une moindre mesure, la fabrication d'un nouveau lot clinique au niveau du produit fini ;
- les conseils réglementaires et de qualité auprès des experts cliniciens, statisticien, assurance qualité, scientifiques et opérations cliniques, permettent à la Société d'assurer la réalisation du programme de développement selon les standards de qualité et les exigences réglementaires requis ; et,
- la poursuite des études *in vitro* et chez l'animal réalisées en collaboration avec des experts reconnus dans les domaines thérapeutiques afin d'améliorer la connaissance des effets de lanifibranor et son mécanisme d'action ;

► **Odiparcil**

Les dépenses d'études engagées sur le projet odiparcil ont baissé de 43% pour atteindre 1,6 millions d'euros sur le premier semestre 2020, ce qui représente une baisse de 1,2 million d'euros par rapport au premier semestre 2019.

Les dépenses d'études sont partagées par (i) le développement clinique ; (ii) le développement préclinique et (iii) les frais de conseil et affaires réglementaires

Au cours de ce premier semestre 2020, les frais d'études relatifs au **développement clinique** s'élèvent à 0,9 millions d'euros et sont notamment liés à :

- la poursuite de l'étude de phase IIa iMProveS incluant 20 patients. Les coûts encourus concernent principalement l'analyse des résultats, la préparation du rapport d'étude et la fermeture des sites et le paiement des fournisseurs ;
- la poursuite de l'étude biomarqueurs du MPS VI traitée avec ERT (l'étude BM6Ext). Cette étude incluant 6 patients, les recrutements se sont déroulés d'août à octobre 2019. Les coûts encourus concernent principalement la réalisation de l'étude, l'analyse de data set obtenu sur l'année 2019, et la préparation d'un amendement permettant la prolongation de 2 ans du protocole; et,
- La préparation des fournitures cliniques pour deux futures études de phase I ;

Les frais d'études relatifs au **développement préclinique** engagés sur le premier semestre 2020 s'élèvent à 0,3 million d'euros et concernent principalement :

- les activités CMC (« Chemistry, Manufacturing and Control ») non directement liées à l'étude clinique ; et,
- les activités pharmacologique, ADME / PK et de développement des biomarqueurs.

Les **frais de conseil et affaires réglementaires** engagés sur le premier semestre 2020 s'élèvent à 0,5 million d'euros et concernent principalement :

- la préparation d'une IND (« Investigational new drug application »), des réunions auprès de l'EMA (« European Medicines Agency ») et des consultations liées à la stratégie réglementaire ;
- des dépenses de conseil relatifs aux développements cliniques et précliniques.

► YAP/TEAD

Les dépenses d'études sur le projet YAP/TEAD ont baissé de 0,3 million d'euros soit 75% par rapport au premier semestre 2019 pour atteindre un montant de 0,4 million d'euros sur le premier semestre 2020.

Les frais d'études engagés au premier semestre 2020 sont principalement liés à des optimisations d'études et des collaborations précliniques et concernent :

- l'études de biologie et de pharmacologie (modèles orthotopiques et xénogreffes *in vivo*) ;
- l'études de chimie médicinale (CADD « Computer Aided Drug Design », chimie structurale, synthèse) ;
- l'achat de cellules Caco2 pour l'évaluation de nouveaux composés de perméabilité intestinale ; et,
- les frais de conseils

1.6.2.2. Dépenses de *marketing* et de développement commercial

Les frais de *marketing* et de développement commercial se répartissent de la manière suivante :

Marketing – Développement commercial <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2020	1^{er} semestre 2019
Système d'information	(4)	(4)
Charges de personnel	(109)	(97)
Autres charges opérationnelles	(9)	(34)
Total dépenses de <i>marketing</i> et de développement commercial	(123)	(135)

1.6.2.3. Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se répartissent de la manière suivante :

Frais généraux et administratifs <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2020	1^{er} semestre 2019
Honoraires	(710)	(662)
Systèmes d'informations	(24)	(24)
Charges support (dont taxes)	(235)	(297)
Charges de personnel	(1 515)	(1 312)
Dépréciations, amortissements et provisions	(91)	(89)
Autres frais généraux et administratifs	(808)	(750)
Total frais généraux et administratifs	(3 383)	(3 132)

Les frais généraux et administratifs augmentent de 0,3 million d'euros, ou 8%, par rapport au premier semestre 2019. Cette variation s'explique principalement par la hausse de 0,2 millions d'euros, ou 15%, des charges de personnel en lien avec les charges patronales sur les AGAs.

1.6.3. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont présentés ci-dessous :

Résultat opérationnel <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2020	1^{er} semestre 2019
Autres produits opérationnels	-	36
Autres charges opérationnelles	(1 354)	(1 309)
Autres produits et charges opérationnels	(1 354)	(1 274)

Sur le premier semestre 2019, les autres charges opérationnelles sont principalement constituées d'une charge à payer relative au PSE pour un montant de 1,1 million d'euros.

Sur le premier semestre 2020, les autres charges opérationnelles sont principalement constituées des coûts de transaction, ne pouvant être imputés en moins de la prime d'émission, relatifs à l'introduction en bourse sur le Nasdaq Global Market pour 1,3 million d'euros.

Les coûts relatifs à plusieurs opérations (introduction en bourse et augmentation de capital) sont comptabilisés de manière distincte. Concernant l'introduction en bourse, la part relative aux actions nouvelles est comptabilisée en déduction de la prime d'émission et la part relative aux actions existantes en charges en tant que coûts de transaction. En conséquence, les coûts de transaction sont déterminés après la prise en compte de l'impact définitif de l'introduction en bourse sur le Nasdaq Global Market.

1.6.4. Résultat financier

Les produits et charges composant le résultat financier sont présentés ci-dessous :

Résultat financier <i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2020	1^{er} semestre 2019
Revenus des équivalents de trésorerie	20	145
Gains de change	27	9
Total produits financiers	48	153
Charges d'intérêts financiers	(16)	(4)
Pertes sur équivalents de trésorerie	-	-
Pertes de change	(22)	(30)
Autres charges financières	-	-
Charges d'actualisation	(4)	(8)
Total charges financières	(41)	(42)
Résultat financier	6	111

Le résultat financier diminue de 0,1 million d'euros par rapport au premier semestre 2019. Cette diminution s'explique principalement par une baisse de la performance des équivalents de trésorerie liée à une dégradation des conditions de marché dans le contexte de la pandémie de Covid-19. et à de moindres opportunités d'investissement à court terme sur les marchés

1.6.5. Impôts sur les sociétés

En application de la norme IAS 34, la charge d'impôt sur le résultat au titre de chaque période intermédiaire est ajustée sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen pondéré attendu pour la totalité de l'exercice.

Impôt courant

Sur les premiers semestres 2019 et 2020, la Société est en pertes fiscales, aucun impôt courant n'est donc comptabilisé.

Impôts différés

La recouvrabilité des impôts différés n'étant pas estimée probable dans les périodes à venir en raison des incertitudes inhérentes à l'activité de la Société, aucun impôt différé actif n'est reconnu au 30 juin 2019 et 2020.

1.6.6. Résultat net

La perte nette s'élève à 15,7 millions d'euros sur le premier semestre 2020 contre 20,5 millions d'euros pour le premier semestre 2019, soit une baisse de 4,9 millions d'euros sur un an.

1.7. Analyse de la situation financière

1.7.1. Actif non courant

Actif non courant <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Immobilisations incorporelles	1 077	1 228
Immobilisations corporelles	3 341	3 721
Autres actifs non courants	4 136	3 135
Actif non courant	8 554	8 084

L'actif non courant augmente de 0,5 million d'euros, ou 6%, par rapport au 31 décembre 2019.

Cette variation provient principalement de :

- L'augmentation des autres actifs non courants pour un montant de 1 million d'euros, qui est lié au nantissement supplémentaire souscrit le 16 juin 2020 dans le cadre d'une garantie donnée à l'administration fiscale (se référer à la note 3.3 *Autres actifs non courants* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumé semestriels* du présent rapport financier semestriel) ; partiellement compensé par,
- La diminution de la valeur nette des immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 0,5 millions d'euros due principalement à l'amortissement annuel des immobilisations (se référer à la note 3.1 *Immobilisations incorporelles* et 3.2 *Immobilisations corporelles* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumé semestriels* du présent rapport financier semestriel).

1.7.2. Actif courant

Actif courant <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Stocks	349	387
Clients et comptes rattachés	1	4
Créances d'impôt	2 971	9 833
Autres actifs courants	4 575	2 811
Trésorerie et équivalents de trésorerie	52 273	35 840
Actif courant	60 169	48 875

L'actif courant augmente de 11,3 millions d'euros, ou 23%, par rapport au 31 décembre 2019.

Cette variation provient principalement :

- de l'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 16,4 millions d'euros, ou 46% (se référer également à la section 2. *Trésorerie et Capitaux* du présent rapport financier semestriel) ; compensée par,
- la diminution des créances d'impôt de 6,9 millions d'euros, ou 70%, liée, d'une part, à l'encaissement des CIR relatifs aux exercices 2018 et 2019 pour 4,2 millions d'euros chacun, et d'autre part à la créance pour CIR relatif à la période 2020 pour un montant de 1,6 millions d'euros.

1.7.3. Capitaux propres

Capitaux propres <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Capital	309	268
Primes d'émission	52 652	86 012
Résultat	(15 659)	(14 670)
Réserves	4 430	(30 218)
Total Capitaux propres	41 731	41 392

Les capitaux propres de la Société se stabilisent par rapport au 31 décembre 2019, en légère diminution de 0,3 millions d'euros, ou 1%.

Les mouvements de capitaux propres intervenus sur la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020 sont décrits de manière détaillée dans la note 3.7 *Capitaux propres* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels* et également dans la section 2. *Trésorerie et Capitaux* du présent rapport financier semestriel.

1.7.4. Passif non courant

Passif non courant <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Dettes financières à long terme	0	2
Provisions - part long terme	574	574
Provisions pour retraites	1 215	1 127
Passif non courant	1 788	1 703

Le passif non courant augmente de 0,1 million d'euros, ou 5%, par rapport au 31 décembre 2019. (se référer à la note 3.10 *Provisions pour retraites* de la section 3.2 *Comptes sociaux résumés semestriels* du présent rapport financier semestriel).

1.7.5. Passif courant

Passif courant <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Dettes financières à court terme	10 027	113
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 529	7 491
Provisions – part court terme	1 310	1 264
Autres passifs courants	5 338	4 998
Passif courant	25 204	13 865

Le passif courant augmente de 11,3 millions d'euros, soit 82%, comparativement au 31 décembre 2019.

Cette évolution s'explique principalement par l'obtention de trois crédits d'un montant total de 10 millions d'euros sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) qui sont garantis par l'Etat français auprès d'un syndicat de banques françaises. Ces prêts arriveront à échéance en mai 2021, et la Société a la possibilité de prolonger les dates d'échéance jusqu'à quatre ans supplémentaires.

2. Trésorerie et Capitaux

Le présent chapitre est consacré à la présentation des informations concernant les capitaux propres, les liquidités et les sources de financement de la Société pour le semestre clos le 30 juin 2020 et l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.1. Trésorerie

Trésorerie nette <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Autres équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	15 019	14 004
Liquidités	37 254	21 837
Trésorerie et équivalents de trésorerie	52 273	35 840

⁽¹⁾ Les autres équivalents de trésorerie correspondent à des comptes de dépôts bancaires de court terme au Crédit Agricole ainsi qu'à la Société Générale.

Au 30 juin 2020 comme au 31 décembre 2019, les disponibilités et valeurs mobilières de placement détenues par la Société sont essentiellement placées dans des comptes à terme mobilisables rapidement en cas de besoin de liquidités.

Ces disponibilités et valeurs mobilières de placement servent à financer les activités de la Société, et notamment ses frais de R&D. L'augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 16,4 millions d'euros, ou 46%, est principalement liée :

- L'augmentation de capital par placement privé réalisée en février 2020 à hauteur de 14,7 millions d'euros nets des frais d'émission, faisant suite au placement privé en septembre 2019 à hauteur de 7,9 millions d'euros nets des frais d'émission ;
- Les crédits, sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE), souscrits auprès d'un syndicat de banques françaises en mai 2020 à hauteur de 10 millions d'euros ;
- L'encaissement des CIR 2018 et 2019 pour 8,4 millions d'euros ; compensés par
- Les dépenses liées à la poursuite des activités de recherche de la Société.

Après déduction des dettes financières, la Société est en situation de trésorerie nette positive. Les emprunts sont présentés en section 2.1.2 *Financement par emprunt bancaire* ci-après.

Analyse de l'endettement financier <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(52 273)	(35 840)
Passif financier courant	10 027	113
Endettement financier courant (A)	10 027	113
Passif financier non courant	-	2
Endettement financier non courant (B)	-	2
Endettement financier (A) + (B)	10 027	114
Endettement financier net	(42 247)	(35 725)

A l'exception des comptes à terme nantis comptabilisés dans les actifs non courants pour un montant total de 1,8 million d'euros au 30 juin 2020, la Société n'est confrontée à aucune restriction quant à la disponibilité de sa trésorerie.

2.1.1. Apports en capital

Au 30 juin 2020, le capital social de la Société s'élevait à 309 148 euros, en augmentation de 40 687 euros comparativement au 31 décembre 2019. Cette augmentation est liée à :

- L'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel des actionnaires, sans décote, souscrites par des actionnaires existants en février 2020. Au total, 3 778 338 nouvelles actions ont été émises à un prix de 3,97 euros par action (valeur nominale de 0,01 euro plus une prime d'émission de 3,96 euros), ce qui a généré un produit net de 14,7 millions d'euros pour la Société.
- L'acquisition d'AGA par les salariés de la Société le 26 janvier 2020, donnant lieu à l'émission de 63 300 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital de 633 euros ; et,
- L'acquisition d'AGA par les salariés de la Société le 28 juin 2020, donnant lieu à l'émission de 227 000 actions ordinaires nouvelles, soit une augmentation de capital de 2 270 euros.

Les augmentations de capital de la Société effectuées antérieurement au 1^{er} janvier 2020 ont été la principale source de financement de la Société depuis sa création, pour plus de détails, voir la section 4.4 *Trésorerie et Capitaux* du document d'Enregistrement Universel 2019.

2.1.2. Financement par emprunt bancaire

Analyse de l'endettement financier	Dette au 31 décembre 2019	Encaissements (+)	Remboursements (-)	Dette au 30 juin 2020
<i>en milliers d'euros</i>				
Emprunt CA 2015	20	-	(20)	-
Emprunt CIC 2015	15	-	(15)	-
Emprunt SG 2015	39	-	(13)	26
Dettes de loyer	37	-	(27)	10
PGE SG 2020	-	3 339	-	3 339
PGE BPI France 2020	-	3 300	-	3 300
PGE CA 2020	-	3 339	-	3 339
Autres ⁽¹⁾	3	22	(13)	12
Total	114	10 000	(88)	10 027

(1) dont intérêts courus sur emprunts s'élevant à 12 milliers d'euros au 30 juin 2020

L'endettement financier s'élève à 10 millions d'euros au 30 juin 2020 contre 0,1 million d'euros au 31 décembre 2019.

La Société a conclu, en 2015, trois emprunts distincts auprès des établissements de crédit Crédit Agricole, CIC - Lyonnaise de banque et Société Générale. Les emprunts auprès du Crédit Agricole et CIC - Lyonnaise de banque sont arrivés à échéance au cours du premier semestre 2020. L'emprunt auprès de la Société Générale arrivera à échéance au cours du troisième trimestre 2020.

En mai 2020, la Société a également obtenu trois crédits d'un montant total de 10 millions d'euros sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) qui sont garantis par l'Etat français, avec un syndicat de banques

françaises. Les prêts arriveront à échéance en mai 2021, et la Société a la possibilité de prolonger les dates d'échéance jusqu'à quatre ans supplémentaires.

Au 30 juin 2020, à l'exception du nantissement lié à l'emprunt souscrit auprès de la Société Générale, ces emprunts ne contiennent aucun engagement financier de la Société (se référer à la note 5.1 *Engagements hors bilan* en Section 3.2 *Etats financiers semestriels* du présent rapport financier semestriel).

L'échéancier des emprunts et dettes assimilées au 30 juin 2020 est le suivant :

30 juin 2020 <i>en milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Entre un et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires	10 013	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées ⁽¹⁾	14	-	-	-
Total emprunts et dettes assimilées	10 027	-	-	-

⁽¹⁾ dont intérêts courus sur emprunts

2.1.3. Financement par le CIR

Grâce à son statut de PME européenne, la Société obtient le versement du CIR durant l'exercice suivant son attribution. En conséquence, le flux de trésorerie relatif au CIR sur un exercice correspond au montant du CIR calculé sur les dépenses éligibles supportées pendant l'exercice précédent.

Sur le premier semestre 2020, la Société a reçu un préfinancement de la Société Générale Factoring pour le montant total du Crédit Impôt Recherche calculé sur les dépenses éligibles de l'exercice 2019, soit 4,2 millions d'euros. Le remboursement du CIR 2019 par l'administration fiscale a été obtenu à la fin du premier semestre 2020.

Par ailleurs, la Société a reçu le remboursement du CIR calculé sur les dépenses éligibles de l'exercice 2018 pour un montant de 4,2 millions d'euros.

A la date du présent rapport financier semestriel, la Société conteste la justification des 19% retenus sur le CIR 2017, soit 0,9 million d'euros et a saisi le conciliateur pour remettre en cause la procédure de contrôle au mois de février 2020. (se référer à la note 3.9, *Provisions* en Section 3.2 *Etats financiers semestriels* du présent rapport financier semestriel)

L'évolution du CIR sur les périodes closes au 30 juin 2020 et au 30 juin 2019 est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	1^{er} semestre 2020	1^{er} semestre 2019
Impact résultat du CIR	1 597	2 198
Impact trésorerie du CIR	8 424	-

Au 30 juin 2020, l'impact résultat du CIR comprend 1,6 million d'euros relatifs au CIR calculé sur les dépenses éligibles du premier semestre 2020.

La diminution de 0,6 million d'euros par rapport au premier semestre 2019 s'explique principalement par la diminution des frais de recherche et développement.

2.2. Analyse des flux de trésorerie

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie de la Société pour les périodes closes au 30 juin 2020 et 30 juin 2019 :

Flux de trésorerie	1^{er} semestre 2020 *	1^{er} semestre 2019
<i>en milliers d'euros</i>		
Flux nets de trésorerie consommés par l'activité	(7 172)	(18 668)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 002)	(839)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	24 607	(120)
Variation de la trésorerie	16 433	(19 627)

*A noter que par rapport au communiqué de presse du 6 juillet 2020 les montants présentés ci-dessus comprennent un reclassement de 4,2M€ des flux liés aux opérations de financement aux flux consommés par l'activités relatif au dénouement de l'opération de préfinancement du CIR.

Au cours des premiers semestres 2019 et 2020, les principaux besoins de financement de la Société ont été les suivants :

- Flux nets de trésorerie consommés par l'activité, y compris du besoin en fonds de roulement : les flux nets de trésorerie consommés par l'activité s'élèvent respectivement à 7,2 millions d'euros et 18,8 millions d'euros pour les premiers semestres 2020 et 2019. Ils sont principalement dus aux frais de recherche et développement, qui s'élèvent à 12,6 millions d'euros et 19,6 millions d'euros pour les exercices 2020 et 2019 respectivement (analysée en note 1.6.2 *Charges opérationnelles* du présent rapport financier semestriel).
- Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement : les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement s'élèvent respectivement à 1 million d'euros et 0,8 million d'euros pour les premiers semestres 2020 et 2019. Ils sont principalement dus à un nantissement supplémentaire de 1 million d'euros souscrit le 16 juin 2020 dans le cadre d'une garantie donnée à l'administration fiscale.
- Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement : les flux de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à 24,6 millions d'euros pour le premier semestre 2020 contre 0,1 million d'euros pour le premier semestre 2019. Ils sont principalement liés à l'augmentation de capital par placement privé réalisée en février 2020 pour 14,7 millions d'euros ; et à la souscription auprès d'un syndicat de banques françaises, de trois crédits d'un montant total de 10 millions d'euros sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) qui sont garantis par l'Etat français.

2.2.1. Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

<i>en milliers d'euros</i>	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019
Résultat net de la période	(15 659)	(20 545)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
ou non liés à l'activité :		
Dépréciations, Amortissements et provisions	667	587
Impôts différés et impôts courants	-	-
Crédits d'impôt	(1 597)	(2 201)
Coût de l'endettement financier net	18	-
Charge IFRS 2	553	718
Autres	41	-
Marge brute d'autofinancement	(15 977)	(21 445)
(Augmentation)/diminution des créances d'exploitation et diverses	(405)	1 632
Augmentation/(diminution) des dettes d'exploitation et diverses	1 378	1 109
(Augmentation)/diminution des stocks	38	(23)
Crédit d'impôt reçu	8 424	-
Autres	(630)	59
Impôts, intérêts et variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	8 805	2 776
Flux nets de trésorerie consommés par l'activité	(7 172)	(18 668)

La consommation de trésorerie liée aux activités opérationnelles diminue de 11,5 millions d'euros, ou 62%, comparativement au premier semestre 2019.

Cette diminution du besoin de trésorerie s'explique principalement par :

- La hausse de la marge brute d'autofinancement sur le premier semestre 2020 de 5,5 millions d'euros. Celle-ci s'explique par la baisse des charges opérationnelles de 6,9 millions d'euros en lien avec la diminution des dépenses de recherche et développement.
- Les remboursements de CIR calculés sur les dépenses éligibles des exercices 2018 et 2019 pour un montant de 8,4 millions d'euros.

2.2.2. Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les principaux flux de trésorerie liés aux activités d'investissement sur les périodes présentées sont les suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	(146)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Variation nette des autres actifs financiers non courants	(1 002)	(693)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 002)	(839)

Sur le premier semestre 2020, le flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement est négatif et s'élève à 1 million d'euros. Il concerne un nantissement complémentaire consenti par la Société dans le cadre du contrôle de l'administration fiscale pour un montant de 1 million d'euros (se référer à la note 3.3 *Autres actifs non courants* de la section 3.2. *Comptes sociaux résumés semestriels* du présent rapport financier semestriel).

2.2.3. Flux de trésorerie liés aux activités de financement

<i>en milliers d'euros</i>	1 ^{er} semestre 2020	1 ^{er} semestre 2019
Augmentation de capital	14 694	18
Souscription d'emprunts	9 979	-
Remboursement d'emprunts	(48)	(73)
Remboursement des dettes de loyer	(18)	(65)
Dettes de factoring	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	24 607	(120)

Au premier semestre 2020, les flux nets de trésorerie constituent une ressource alors qu'ils représentaient un besoin de financement sur le premier semestre 2019.

Cette variation s'explique par :

- L'augmentation de capital par placement privée réalisée en février 2020 pour 14,7 millions d'euros ;
- La souscription auprès d'un syndicat de banques françaises, de trois crédits d'un montant total de 10 millions d'euros sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) qui sont garantis par l'Etat français ; et
- L'attribution des plans BSA en mars 2020 pour 13 milliers d'euros

2.3. Sources de financement attendues

La trésorerie nette et équivalents s'élève à 52,3 millions d'euros au 30 juin 2020.

La Société a prévu les sources de financement suivantes pour son activité à venir :

- L'augmentation de capital réalisée en juillet 2020 par voie d'introduction en bourse sur le Nasdaq Global Market pour un montant de 107,7 millions de dollars U.S. (soit 94,9 millions d'euros) ;
- Les versements de CIR ;

La trésorerie nette au 30 juin 2020, qui constitue la principale source de financement de la Société, et les entrées de trésoreries attendues de son activité, particulièrement l'introduction en bourse sur le Nasdaq Global Market, devraient permettre à la Société de financer ses activités sur la base des programmes déjà engagés jusqu'au quatrième trimestre 2022.

3. Etats financiers semestriels

3.1. Rapport du Commissaire aux Comptes

Inventiva S.A.

Siège social : 50, rue de Dijon - 21121 Daix

Période du 1er janvier au 30 juin 2020

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes sociaux résumés semestriels de la société Inventiva S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes sociaux résumés semestriels au 30 juin 2020 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration le 15 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes sociaux résumés semestriels au 30 juin 2020, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes sociaux résumés semestriels au 30 juin 2020 avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes sociaux résumés semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes sociaux résumés semestriels.

Paris La Défense, le 15 septembre 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Cédric Adens
Associé

3.2. Comptes sociaux résumés semestriels

Etat de la situation financière

(en milliers d'euros)

	Notes	30 juin 2020	31 décembre 2019
Immobilisations incorporelles	3.1	1 077	1 228
Immobilisations corporelles	3.2	3 341	3 721
Autres actifs non courants	3.3	4 136	3 135
Total Actif non courant		8 554	8 084
Stocks	3.4	349	387
Clients et comptes rattachés	3.5	1	4
Créances d'impôt	3.5	2 971	9 833
Autres actifs courants	3.5	4 575	2 811
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.6	52 273	35 840
Total Actif courant		60 169	48 875
Total actif		68 724	56 960
Capitaux propres	3.7	41 731	41 392
Dettes financières à long terme	3.8	0	2
Provisions - part long terme	3.9	574	574
Provisions pour retraites	3.10	1 215	1 127
Total Passif non courant		1 788	1 703
Dettes financières à court terme	3.8	10 027	113
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.11	8 529	7 491
Provisions - part court terme	3.9	1 310	1 264
Autres passifs courants	3.11	5 338	4 998
Total Passif courant		25 204	13 865
Total passif et capitaux propres		68 724	56 960

Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	Notes	Semestre clos le	
		30 juin 2020	30 juin 2019
Chiffre d'affaires	4.1	161	1 333
Autres produits d'exploitation	4.1	1 607	2 198
Frais de recherche et développement	4.2	(12 574)	(19 646)
Marketing – Développement commercial	4.2	(123)	(135)
Frais généraux et administratifs	4.2	(3 383)	(3 132)
Autres produits (charges) opérationnels	4.3	(1 354)	(1 274)
Résultat opérationnel		(15 665)	(20 656)
Produits financiers	4.4	48	153
Charges financières	4.4	(41)	(42)
Résultat financier		6	111
Produit (charge) d'impôt	4.5	-	-
Résultat Net		(15 659)	(20 545)
Résultat net de base/dilué par action (euros/action)		(0,52)	(0,93)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le calcul du résultat de base/dilué par action	3.7	29 894 757	22 160 448

Etat du résultat global

(en milliers d'euros)

	Semestre clos le	
	30 juin 2020	30 juin 2019
Résultat Net	(15 659)	(20 545)
Eléments recyclables en résultat	-	-
Variation de juste valeur	-	-
Effet d'impôt sur les éléments recyclables en résultat	-	-
Eléments non recyclables en résultat	17	(103)
Ecarts actuariels sur engagements de retraite (IAS 19)	17	(103)
Effet d'impôt sur les éléments non recyclables en résultat	-	-
Résultat global	(15 642)	(20 648)

Etat des variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)

	<i>Notes</i>	Capital social	Primes d'émission	Résultat net	Réserves	Capitaux propres
1er janvier 2020		268	86 012	(30 218)	(14 670)	41 392
Résultat net de la période		-	-	(15 659)	-	(15 659)
Ecarts actuariels nets d'impôt différé		-	-	-	17	17
Variation de juste valeur nette d'impôt différé		-	-	-	-	-
Résultat global de la période		268	86 012	(45 877)	(14 653)	25 750
Affectation du résultat 2019		-	-	30 218	(30 218)	-
Emission d'actions ordinaires		38	14 962	-	-	15 000
Coûts de transaction		-	(320)	-	-	(320)
Exercice BSAs, BSPCEs et AGAs	3.7	3	(3)	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	3.7	-	-	-	553	553
Primes de souscription des BSAs		-	-	-	13	13
Réaffectation de la prime d'émission	3.7	-	(48 000)	-	48 000	-
Titres d'autocontrôle		-	-	-	735	735
30 juin 2020		309	52 652	(15 659)	4 430	41 731

	<i>Notes</i>	Capital social	Primes d'émission	Résultat net	Réserves	Capitaux propres
1er janvier 2019		223	77 460	(33 617)	17 530	61 596
Résultat net de la période		-	-	(20 545)	-	(20 545)
Ecarts actuariels nets d'impôt différé		-	-	-	(103)	(103)
Variation de juste valeur nette d'impôt différé		-	-	-	-	-
Résultat global de la période		-	-	(20 545)	(103)	(20 648)
Affectation du résultat 2018		-	-	33 617	(33 617)	-
Emission d'actions ordinaires		-	-	-	-	-
Exercice BSAs, BSPCEs et AGAs		1	18	-	(1)	18
Paiements fondés sur des actions		-	-	-	718	718
Titres d'autocontrôle		-	-	-	(65)	(65)
30 juin 2019		224	77 478	(20 545)	(15 538)	41 619

Etat des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	30 juin 2020	30 juin 2019
Résultat net de la période	(15 659)	(20 545)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dépréciations, Amortissements et provisions	667	587
Impôts différés et impôts courants	-	-
Crédits d'impôt	(1 597)	(2 201)
Coût de l'endettement financier net	18	0
Charge IFRS 2	553	718
Autres	41	-
Marge brute d'autofinancement	(15 977)	(21 445)
(Augmentation)/diminution des créances d'exploitation et diverses	(405)	1 632
Augmentation/(diminution) des dettes d'exploitation et diverses	1 378	1 109
(Augmentation)/diminution des stocks	38	(23)
Crédit d'impôt reçu	8 424	-
Autres	(630)	59
Impôts, intérêts et variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	8 805	2 776
Flux nets de trésorerie consommés par l'activité	(7 172)	(18 668)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	(146)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Variation nette des autres actifs financiers non courants	(1 002)	(693)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 002)	(839)
Augmentation de capital	14 694	18
Souscription d'emprunts	9 979	-
Remboursement d'emprunts	(48)	(73)
Remboursement des dettes de loyer	(18)	(65)
Dettes de factoring	-	-
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	24 607	(120)
Augmentation/(diminution) de la trésorerie	16 433	(19 627)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	35 840	56 692
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	52 273	37 064

Notes aux états financiers

1. Informations relatives à la Société

1.1 Informations relatives à la Société

Inventiva S.A. ("**Inventiva**" ou la "**Société**") est une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement clinique de petites molécules actives administrées par voie orale pour le traitement de maladies dans les domaines de la stéatohépatite non alcoolique ("**NASH**"), de la mucopolysaccharidose ("**MPS**") et d'autres maladies pour lesquelles le besoin médical est important.

La Société développe lanifibranor, son candidat médicament le plus avancé, pour le traitement de la stéatohépatite non alcoolique ("**NASH**"), une maladie pour laquelle il n'existe à ce jour aucun traitement approuvé. Inventiva a conduit un essai clinique de Phase IIB évaluant lanifibranor dans le traitement de la NASH, dont elle a publié les résultats positifs le 15 juin 2020.

Inventiva développe en parallèle un second programme clinique avec odiparcil pour le traitement des patients souffrant de mucopolysaccharidose ("**MPS**"). En décembre 2019, la Société a annoncé les résultats positifs de l'essai clinique de Phase IIA réalisée chez des patients adultes atteints de la MPS VI. La société prévoit de lancer une extension de phase IIA en 2021 pour étudier la sécurité et l'efficacité à long terme de l'odiparcil chez les patients âgés de 16 ans et plus atteints de MPS VI qui ont terminé le précédent essai de phase IIA. En outre, la société prévoit de commencer un essai clinique de phase Ib/II de l'odiparcil sur une population pédiatrique atteinte de MPS VI d'ici le premier semestre 2021.

D'autres programmes précliniques sont également en cours de développement notamment pour le traitement de certaines maladies auto-immunes en collaboration avec AbbVie Inc. ("**AbbVie**") AbbVie évalue actuellement ABBV-157 dans un essai clinique, candidat médicament issu de la collaboration AbbVie et la Société dans un essai clinique de phase I pour le traitement des maladies auto-immunes selon les termes de la collaboration pluriannuelle de découverte de médicaments.

Inventiva est cotée sur le marché réglementé d'Euronext Paris depuis février 2017 et sur le Nasdaq Global Market depuis Juillet 2020.

1.2 Faits marquants du premier semestre 2020

Les faits marquants relatifs aux périodes présentées sont les suivants (par ordre chronologique) :

Versement reçu de l'intégralité du CIR 2018

En janvier 2020, la Société a reçu l'intégralité du montant du CIR 2018, soit 4,2 millions d'euros.

Acquisition définitive de 63 300 AGA

Le 26 janvier 2020, le Président-Directeur Général a constaté une augmentation du capital issue de l'arrivée à son terme de la période d'acquisition d'AGA 2018-2 pour un montant de 633 euros par émission de 63 300 actions ordinaires nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale. A cette date, le nombre d'actions en circulation a donc été porté à 26 909 412 actions et le capital social à 269 094,12 euros.

Augmentation de capital réservée à une catégorie d'investisseurs

Le 11 février 2020, Inventiva a réalisé d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel des actionnaires souscrite par BVF Partners L.P., Novo A/S, New Enterprise Associates 17, L.P, et Sofinnova Partners, actionnaires existants de la Société.

Au total, 3 778 338 nouvelles actions ont été émises à un prix de 3,97 euros par action (valeur nominale de 0,01 euro plus une prime d'émission de 3,96 euros), ce qui a généré un produit net de 14,7 millions d'euros pour la société.

Le règlement-livraison des nouvelles actions a eu lieu le 11 février 2020 pour un produit brut total de 15,0 millions d'euros. Les nouvelles actions ont été admises à la négociation sur Euronext Paris à la même date.

Nouveaux plans de bons de souscription d'actions

Le 9 mars 2020, le conseil d'administration de la société a approuvé deux nouveaux plans de bons de souscription d'actions à deux prestataires de services de la société, pour un total de 46 000 BSA :

- 10 000 BSA à Jérémie GOLDBERG, membre de JPG Healthcare LLC ; et
- 36 000 BSA à David Nikodem, membre de Sapidus Consulting Group LLC.

Financement non dilutif de 10 millions d'euros garanti par l'État français dans le cadre de la pandémie COVID-19

En mai 2020, la Société a obtenu trois crédits d'un montant total de 10 millions d'euros sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) qui sont garantis par l'Etat français, avec un syndicat de banques françaises. La Société estime que ces prêts lui permettent de prolonger sa visibilité financière prévue de la fin du deuxième trimestre 2021 jusqu'à la fin du troisième trimestre 2021. Les prêts arriveront à échéance en mai 2021, et la Société a la possibilité de prolonger les dates d'échéance jusqu'à quatre ans supplémentaires.

Versement reçu de l'intégralité du CIR 2019

Au 30 juin 2020, la société a reçu l'intégralité de montant du Crédit Impôt Recherche 2019, soit 4,2 millions d'euros, suite à l'acceptation par l'administration fiscale de l'intégralité du dégrèvement réclamé par la Société. Ce montant avait été préfinancé en avril 2020 par la Société Générale Factoring pour 81% du montant total du Crédit Impôt Recherche 2019, soit 3,5 millions d'euros.

Résultats de l'étude « NATIVE »

Le 15 juin 2020, la Société a annoncé des résultats positifs de l'essai clinique de Phase IIb « NATIVE ».

Réponse de l'administration fiscale concernant la contestation de la taxe sur les salaires

Le 16 juin 2020, la Société a reçu une réponse de l'administration fiscale lui permettant de bénéficier d'un taux de taxe sur les salaires nul pour l'exercice 2018, dans le cadre de la tolérance administrative.

Acquisition définitive de 227 000 AGA

Le 28 juin 2020, le Président-Directeur Général a constaté une augmentation du capital issue de l'arrivée à son terme de la période d'acquisition d'AGA 2019-2 pour un montant de 2 270 euros par émission de 227 000 actions ordinaires nouvelles de 0,01 euro de valeur nominale. A cette date, le nombre d'actions en circulation a donc été porté à 30 914 750 actions et le capital social à 309 147,50 euros.

Impact sur l'activité dans le contexte de la pandémie COVID-19

La pandémie de COVID-19 crée une situation incertaine. À ce stade, il reste difficile de prédire son impact sur les activités commerciales, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La Société a mis en place une série de mesures pour traiter et minimiser l'impact du COVID-19 pour ses employés, ses clients et son activité et assurer leur santé et leur sécurité, tout en favorisant la continuité du développement de ses programmes de recherche.

À la suite des recommandations des autorités nationales de santé publique et une évaluation en continue des risques liés au contexte de la pandémie de COVID-19, Inventiva poursuit la mise en place de mesures afin de minimiser les risques pour ses collaborateurs et préserver leur santé et leur sécurité en cette période d'incertitudes. A ce jour, la Société ne prévoit pas d'impact significatif sur les activités de R&D et les activités de support.

La Société continue à suivre de près la situation de COVID-19 au fur et à mesure de l'évolution de ses mesures et de sa stratégie de réponse. En mars 2020, la Société avait mis en place des politiques de travail à domicile pour tous ses employés. La Société a pu mettre en place des mesures pour la réouverture de ses bureaux basées sur une approche par étapes en se fondant sur des critères et sur l'aménagement des locaux et, en se concentrant sur la sécurité des employés et un environnement de travail optimal. La Société travaille également en étroite collaboration avec son personnel et ses sous-traitants pour gérer les activités de sa chaîne d'approvisionnement et à atténuer les éventuelles perturbations de l'approvisionnement en produit due à la pandémie de COVID-19. Toutefois, si la pandémie persiste pour une durée prolongée et commence à avoir un impact sur les systèmes de distribution essentiels, la Société pourrait connaître des perturbations dans sa chaîne d'approvisionnement et dans ses activités.

La Société a également connu et pourrait continuer à connaître des perturbations et retards dans le déroulement de ses programmes précliniques et essais cliniques. La Société prévoit que le lancement des sites pour les essais cliniques et le recrutement des patients pourraient être retardés en raison de la priorité accordée aux ressources essentielles pour les hôpitaux afin de lutter contre le Covid-19.

Par exemple, à cause du COVID-19, la recherche et le recrutement de nouveaux patients dans le cadre de l'étude de Phase II dans la NAFLD menée par le Professeur Kenneth Cusi à l'Université de Floride ont été suspendus. Cependant, étant donné les effets observés de lanifibranor dans la réduction de la stéatose au cours de l'étude clinique de Phase IIb NATIVE évaluant lanifibranor pour le traitement de la NASH, l'investigateur, le Prof. Cusi, a décidé de revoir à la baisse le nombre de patients à évaluer pour le porter à 34 patients contre 64 initialement, tout en maintenant la même puissance statistique dans l'étude. Certains patients pourraient ne pas satisfaire les critères des protocoles cliniques si la quarantaine leur interdit de se déplacer ou bien si les services médicaux sont interrompus. De même la capacité de la Société à recruter et garder des patients, mais aussi des investigateurs et leurs personnels peut être mise en difficulté du fait de la crainte de l'exposition au Covid-19 et ainsi avoir un effet défavorable significatif sur les essais cliniques de la Société.

A ce jour, les impacts sur les programmes de développement du lanifibranor et de l'odiparcil concernent respectivement l'étude de phase III sur la NASH et l'étude de phase Ib/II (Safe-KIDDS) chez les enfants atteints de MPS VI de 5 à 15 ans. La COVID-19 pourrait :

- retarder le début de l'étude de phase III et le début de l'étude Safe-KIDDS en raison de retards dans l'examen des dossiers de soumission aux essais cliniques (y compris les comités d'éthique) et dans l'ouverture des centres de recherche en raison du manque de disponibilité de personnel clinique et de recherche ;
- entraver la conduite des études en raison du manque de disponibilité du personnel clinique dans les centres de recherche, et en cas de nouveau confinement, les patients pourraient ne plus accéder aux centres de recherche et ne plus recevoir les traitements en temps voulu. Globalement, tout retard dans une étude de phase III affectera l'enregistrement des programmes lanifibranor pour le traitement de la NASH et de l'odiparcil pour le traitement de la MPS VI.

La pandémie mondiale de COVID-19 continue d'évoluer, et son impact final reste incertain. Inventiva n'est pas en mesure de prévoir toute l'ampleur des retards ou des répercussions possibles sur ses essais cliniques, ni l'impact potentiel sur ses activités. Inventiva s'engage à continuer de mettre en œuvre des mesures visant à minimiser tout autre impact potentiel lié à la pandémie de COVID-19 sur ses activités et continuera à se conformer aux récentes recommandations des autorités réglementaires. La Société continuera de surveiller de près, d'évaluer et de répondre à la situation à mesure qu'elle évolue ; la Société continuera à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires de recherche clinique, ses sites et investigateurs cliniques afin de réévaluer de manière critique tous ses programmes existants et communiquer le cas échéant.

En outre, en ce qui concerne les activités réglementaires, à ce jour, la Société n'a pas connu de retards dans le calendrier de ses interactions avec les autorités réglementaires, cependant, la Société pourrait être affectée par de tels retards dus, par exemple, à l'absence des employés de ses autorités, à l'incapacité de mener les inspections physiques prévues pour l'approbation réglementaire, ou au détournement des efforts et de l'attention des autorités réglementaires vers l'approbation d'autres produits thérapeutiques ou d'autres activités liées au COVID-19.

Grâce à sa solide position de trésorerie, renforcée par l'introduction en bourse réalisée le 15 juillet 2020 au Nasdaq Global Market pour 107,7 millions de dollars U.S., la Société devrait pouvoir financer ses activités sur la base des programmes déjà engagés jusqu'au quatrième trimestre 2022 (pour plus de détails, se référer à la section 2. *Trésorerie et Capitaux* du présent rapport financier semestriel).

À la date de publication de ces états financiers, la Société n'a connaissance d'aucun événement ou circonstance spécifique qui obligerait la Société à mettre à jour ses estimations, hypothèses et jugements ou à réviser la valeur comptable de ses actifs ou passifs. Ces estimations peuvent être changées à mesure que de nouveaux événements se produisent et que des informations supplémentaires sont obtenues et sont comptabilisées dans les états financiers intermédiaires dès qu'ils sont connus. Les résultats avérés pourraient différer de ces estimations et ces différences pourraient être importantes pour les états financiers de la Société.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Base de préparation des états financiers

La Société, qui ne dispose ni de filiale, ni de participation, a établi au titre du premier semestre 2020, des comptes sociaux conformes aux normes IFRS telles qu'approuvées dans l'Union Européenne et qui sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes sociaux semestriels établis selon le référentiel comptable IFRS couvrent la période de six mois qui s'est achevée au 30 juin 2020. Ils ont été approuvés par le Conseil d'Administration de la Société en date du 15 septembre 2020.

Les comptes sociaux semestriels établis selon le référentiel comptable IFRS ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives. Les notes de l'annexe ne comportent donc pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lues conjointement avec les comptes sociaux de la Société établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.2 Référentiel IFRS appliqué

Les méthodes comptables appliquées par la Société dans les comptes sociaux semestriels établis selon le référentiel comptable IFRS sont identiques à celles utilisées dans les comptes sociaux établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice 2019 à l'exception des dispositions spécifiques pour l'établissement de comptes intermédiaires.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB d'application obligatoire depuis le 1er janvier 2020

Des amendements à l'IFRS 9, à l'IAS 39 et à l'IFRS 7 relatifs à la réforme des taux d'intérêt de référence et à l'IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises avaient été publiés par l'IASB. L'application de ces amendements est obligatoire depuis le 1er janvier 2020. Ces amendements n'ont pas eu d'impact sur les états financiers de la société.

Normes, amendements et interprétations significatifs publiés par l'IASB mais non encore applicables

Aucune norme, amendement ou interprétation qui ont été publiés et qui ne sont pas encore applicables au 30 juin 2020 ne pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers de la société.

2.3 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction de la Société l'exercice d'un jugement, la réalisation d'estimations et la formulation d'hypothèses qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Dans le cadre de l'établissement des comptes sociaux semestriels établis selon le référentiel comptable IFRS, les jugements significatifs exercés par la direction pour appliquer les méthodes comptables de la Société et les principales estimations sont identiques à ceux et celles décrits dans les états financiers établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice clos au 31 décembre 2019

La pandémie liée au COVID-19 n'a pas conduit à l'utilisation de nouvelles estimations ou de nouveaux jugements significatifs.

2.4 Facteurs de risques financiers

Les facteurs de risques financiers sont les mêmes que ceux décrits dans les comptes sociaux établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

2.5 Estimation à la juste valeur

La méthode d'évaluation des instruments financiers évalués à la juste valeur s'articule autour des trois niveaux suivants :

- Niveau 1 : Cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques, auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement.
- Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Au 30 juin 2020, de même qu'au 31 décembre 2019, la Société ne détient aucun actif ou passif financier évalué à la juste valeur.

2.6 Particularités propres à l'établissement des états financiers intermédiaires

Saisonnalité

Les activités de la Société ne présentent pas de variation saisonnière significative.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat est comptabilisée au titre de chaque période intermédiaire sur la base de la meilleure estimation du taux d'impôt annuel moyen pondéré attendu pour la totalité de l'exercice.

Les montants à payer au titre de l'impôt sur le résultat d'une période intermédiaire peuvent devoir être ajustés lors d'une période intermédiaire ultérieure du même exercice si l'estimation relative au taux d'impôt annuel change.

3. Notes relatives à l'état de la situation financière

3.1 Immobilisations incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Valeur brute	3 674	3 674
Amortissements et dépréciations	(2 597)	(2 446)
Immobilisations incorporelles	1 077	1 228

Les variations de la période correspondent essentiellement aux dotations aux amortissements, pour 151 milliers d'euros.

3.2 Immobilisations corporelles

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Valeur brute	9 518	9 736
Amortissements et dépréciations	(6 177)	(6 015)
Immobilisations corporelles	3 341	3 721

Au 30 juin 2020, les immobilisations corporelles comprennent les droits d'utilisation des actifs loués entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 16, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019, pour une valeur brute de 34 milliers d'euros et des amortissements cumulés pour 25 milliers d'euros.

3.3 Autres actifs non courants

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Produits à recevoir	2 000	2 000
Comptes à terme non courants	1 795	792
Dépôts de garantie	8	8
Créance <i>carry back</i>	333	333
Autres actifs non courants	4 136	3 135

Les produits à recevoir correspondent intégralement à un produit à recevoir de la part du groupe Abbott à la suite du contrôle fiscal des exercices 2013, 2014, 2015 dont les conclusions ont été reçues au cours de l'exercice 2018 (se référer à la note 3.9 *Provisions*).

Les comptes à terme non courants correspondent à :

- Deux nantissements de trésorerie pour un montant total de 1,7 millions d'euros :
 - o Le premier nantissement, consenti par la Société le 1^{er} février 2019 à hauteur de 0,7 million équivaut à 50% de la somme non couverte par l'indemnisation à recevoir de la part du groupe Abbott prévue dans l'*Additionnal Agreement* (se référer à la note 3.9 *Provisions*); et,
 - o Conformément à l'engagement initial, un second nantissement, a été consenti par la Société au 30 juin 2020 à hauteur de 1 million d'euros car le contentieux objet de cette Garantie est toujours en cours.

Ces nantissements ont été mis en place en lien avec la garantie donnée à l'administration fiscale sous la forme d'une caution bancaire du Crédit Agricole de 3,4 millions d'euros du fait de ses litiges fiscaux (se référer à la note 3.9 *Provisions*) ; et,

- Un compte à terme à taux progressif d'un montant de 101 milliers d'euros nanti au profit de la Société Générale de manière concomitante à l'emprunt de 254 milliers d'euros souscrit en juillet 2015.

La créance *carry back* correspond à la créance d'impôt liée au report arrière des déficits de la Société comptabilisée au 31 décembre 2017 et remboursable à l'issue d'une période de cinq ans lorsque celle-ci n'a pas été utilisée dans ce délai pour le paiement de l'impôt sur les sociétés.

3.4 Stocks

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Stocks laboratoire	382	420
Dépréciations des stocks	(33)	(33)
Stocks	349	387

3.5 Clients et autres actifs courants

Clients et comptes rattachés

Le solde des créances clients à la clôture se décompose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Jusqu'à 3 mois	1	4
3 à 6 mois	-	-
6 à 12 mois	-	-
Au-delà de 12 mois	-	-
Clients et comptes rattachés	1	4

Le délai moyen de paiement est de 30 jours.

Autres actifs courants

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Crédit Impôt Recherche (CIR)	2 955	9 818
Autres	16	16
Créances d'impôt	2 971	9 833
Charges constatées d'avance	822	495
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 811	1 416
Autres créances diverses	1 942	900
Autres créances	4 575	2 811
Autres actifs courants	7 546	12 644

Les créances d'impôts correspondent principalement à la créance de CIR au titre du premier semestre 2020 pour un montant de 1,6 millions d'euros ainsi que les créances de CIR enregistrées au titre des exercices antérieurs pour 1,4 millions d'euros non encore versés au 30 juin 2020.

L'augmentation des autres créances diverses de 1 million d'euros par rapport au 31 décembre 2019 est essentiellement due :

- A une hausse de 0,3 million d'euros correspondant aux coûts de transaction à déduire de la prime d'émission à la suite de l'introduction en bourse au Nasdaq Global Market réalisée le 15 juillet 2020 (se référer à la note 5.3 *Evénements postérieurs à la clôture* de la section 3.2 *Etats financiers semestriels* du présent rapport financier semestriel) ;
- A la hausse de 0,7 million d'euros du contrat de liquidité souscrit avec la société Kepler Cheuvreux, ceci s'expliquant par la hausse du prix de l'action au cours du premier semestre 2020 (se référer à la note 3.7 *Capitaux propres* de la section 3.2 *Etats financiers semestriels* du présent rapport financier semestriel).

Les charges constatées d'avance comprennent majoritairement des frais de maintenance informatique et du matériel de recherche, des frais d'annuité de brevets et des cotisations d'assurance afférents au second semestre 2020.

3.6 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Trésorerie nette <i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Autres équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	15 019	14 004
Liquidités	37 254	21 837
Trésorerie et équivalents de trésorerie	52 273	35 840

⁽¹⁾ Les autres équivalents de trésorerie correspondent à des comptes de dépôts bancaires au Crédit Agricole ainsi qu'à la Société Générale.

3.7 Capitaux propres

Capital émis

Le capital social est fixé à la somme de 309 milliers d'euros au 30 juin 2020, divisé en 30 914 750 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 euro.

Les variations du capital social sur le semestre clos les 30 juin 2020 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

En euros, sauf nombre d'actions

Date	Nature des opérations	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Nominal
Solde au 31 décembre 2019		268 461	86 011 893	26 846 112	0,01
26/01/2020	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires – Acquisition d'AGA par certains salariés (AGA 2018-2)	633	(633)	63 300	0,01
11/02/2020	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires – Placement privé	37 783	14 962 218	3 778 338	0,01
11/02/2020	Frais de transaction liés au placement privé	-	(319 564)	-	-
17/04/2020	Réaffectation de la prime d'émission	-	(48 000 000)	-	-
28/06/2020	Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires - Acquisition d'AGA par certains salariés (AGA 2019-2)	2 270	(2 270)	227 000	0,01
Solde au 30 juin 2020		309 147	52 651 644	30 914 750	0,01

Les principaux impacts sur le capital social sont liés à un placement privé (se référer à la note 1.2 *Faits marquants*).

Les mouvements liés aux BSPCE, BSA et AGA sont décrits ci-dessous dans les sous-parties "*Options de souscription d'actions*" et "*Attributions gratuites d'actions*".

Contrat de liquidité

Le 19 janvier 2018, la Société a signé un nouveau contrat de liquidité avec la société Kepler Cheuvreux en remplacement du précédent contrat de liquidité conclu avec Oddo BHF en 2017, pour une durée de 12 mois renouvelable par tacite reconduction. Dans le cadre de ce contrat, le PSI effectuée, sans ingérence d'Inventiva, des achats et ventes d'actions propres de la Société afin de garantir leur liquidité sur le marché.

A la date d'approbation des présents états financiers, le contrat avec la société Kepler Cheuvreux est prolongé pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2020.

Au 30 juin 2020, les actions propres acquises par Inventiva via ses PSI, ainsi que les gains et pertes résultants des opérations d'achat, de vente, d'émission ou d'annulation de titres effectuées sur le premier semestre 2020 sont présentés en déduction des capitaux propres. En conséquence, ces opérations n'ont aucun impact sur le résultat de la Société.

Options et bons de souscription d'actions

Les paiements fondés sur des actions concernent :

- Des Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (« **BSPCE** ») attribués aux salariés de la Société en 2013 et 2015 ;
- Des Bons de Souscription d'Actions ("BSA") attribués aux administrateurs de la Société en 2017, dont le prix de souscription a été fixé à 0,53 euros.
- Des BSA attribués à des prestataires de services de la Société ou à leurs associés en 2018, dont le prix de souscription a été fixé à 0,48 euros.
- Des BSA attribués en 2019 à M. David Nikodem, membre de la société Sapidus Consulting Group LLC, prestataire de services d'Inventiva, dont le prix de souscription a été fixé à 0,18 euros ; et
- Des BSA attribués en 2019 à M. David Nikodem, membre de la société Sapidus Consulting Group LLC et à Jeremy Goldberg, associés de la société PG Healthcare LLC, prestataires de services d'Inventiva, dont le prix de souscription a été fixé à 0,29 euros

Caractéristiques des plans BSA et BSPCE

Au 30 juin 2020, les plans de BSPCE en cours sont identiques à ceux décrits en note 10.3 "*Options de souscription d'actions*" des états financiers annuels 2019.

Au 1er janvier 2020, trois plans de BSA sont en cours. Ces plans sont décrits en note 10.3 "*Options de souscription d'actions*" et en note 1.2 "*Faits marquants*" des états financiers annuels 2019.

Le 9 mars 2020, le Conseil d'Administration de la Société a décidé d'émettre deux nouveaux plans au profit de deux personnes physiques en leur qualité de prestataires de service de la Société, représentant 46 000 BSA au total :

- 10 000 BSA (les "BSA 2019 bis") au profit de M. Jérémy Goldberg en sa qualité de membre de la société JPG Healthcare LLC ; et
- 36 000 BSA (les "BSA 2019 ter") au profit de M. David Nikodem en sa qualité de membre de la société Sapidus Consulting Group LLC.

Au 30 juin 2020, ces deux plans de bons de souscription d'actions ont été souscrits pour un prix de souscription de 0,29 € par bon.

Mouvements des BSA et BSPCE (en nombre d'actions pouvant être émises)

Type	Date octroi	Prix d'exercice	En cours 1 janvier 2020	Créés	Exercés	Perdus / Caducs	En cours 30 juin 2020	Nombre d'actions exerçables
BSPCE - Plan 2013	25/12/2013	0,59	8 800	-	-	-	8 800	8 800
TOTAL BSPCE			8 800	-	-	-	8 800	8 800
BSA - Plan 2017	29/05/2017	6,67	140 000	-	-	-	140 000	140 000
BSA - Plan 2018	14/12/2018	6,07	116 000	-	-	-	126 000	38 667
BSA 2019	28/06/2019	2,20	10 000	-	-	-	10 000	10 000
BSA 2019 Bis	09/03/2020	3,68	-	10 000	-	-	10 000	-
BSA 2019 Ter	09/03/2020	3,68	-	36 000	-	-	36 000	-
TOTAL BSA			266 000	46 000	-	-	312 000	188 667
Total Options de souscription d'actions			274 800	46 000	-	-	320 800	197 467

Au 30 juin 2020, les BSPCE en cours sont au nombre de 88 (ou 8 800 actions) et les BSA sont au nombre de 312 000, ce qui correspond à un nombre total d'actions pouvant être émises lors de l'exercice de 320 800.

Attribution d'actions gratuites

Caractéristiques des plans d'AGA

Au 1^{er} janvier 2020, quatre plans d'AGA sont en cours : deux plans AGA 2018 et deux plans AGA 2019. Ces plans sont décrits dans les états financiers annuels 2019.

Les actions nouvelles seront, dès leur création, assimilées aux actions ordinaires existantes de même catégorie. En cas d'admission des actions aux négociations sur un marché réglementé, ces actions seront inscrites en compte nominatif pur et ne pourront pas être converties en actions au porteur.

Mouvements des AGA (en nombre d'actions pouvant être émises)

Type	Date octroi	Cours de référence	En cours 1 janvier 2020	Créés	Exercés	Perdus / Caducs	En cours 30 juin 2020	Nombre d'actions exerçables
AGA - Plan 2018 - 2	26/01/2018	5,76	63 300	-	(63 300)	-	-	-
AGA - Plan 2018 - 3	14/12/2018	6,28	227 250	-	-	-	227 250	-
AGA - Plan 2019 - 1	28/06/2019	2,00	37 500	-	-	(8 400)	29 100	-
AGA - Plan 2019 - 2	28/06/2019	2,00	228 000	-	(227 000)	(1 000)	-	-
Total attributions gratuites d'actions			556 050	-	(290 300)	(9 400)	256 350	-

Au 30 juin 2020, les AGA sont au nombre de 256 350.

Au cours de la période :

- le plan AGA 2018-2 a été définitivement acquis, à la suite de quoi 63 300 nouvelles actions ont été émises ; et,
- le plan AGA 2019-2 a été définitivement acquis, à la suite de quoi 227 000 nouvelles actions ont été émises

Les AGA 2018-3 seront définitivement acquises sous condition de présence à partir du 14 décembre 2020. Les AGA 2019 – 1 seront définitivement acquises sous condition de présence à partir du 28 juin 2021.

La charge des paiements fondés sur des actions s'est élevée à 553 milliers d'euros sur le premier semestre 2020 contre 582 milliers d'euros sur le premier semestre 2019 et est comptabilisé en charges de personnel.

Résultat de base par action et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

<i>en euros</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Résultat net	(15 659)	(20 545)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour le calcul du résultat de base/dilué par action	29 894 757	22 160 448
Résultat de base/dilué par action	(0,52)	(0,93)

Sur les semestres clos les 30 Juin 2020 et 2019, la Société enregistre une perte, le résultat dilué est donc identique au résultat de base. Les plans de paiements fondés sur des actions (BSA, BSPCE et AGA) ne sont pas inclus car leurs effets seraient anti-dilutifs.

3.8 Dette financière

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Emprunts bancaires	10 013	74
Autres emprunts et dettes assimilées ⁽¹⁾	4	3
Dettes de loyers	10	37
Total dettes financières	10 027	114

⁽¹⁾ dont concours bancaires courants et intérêts courus à payer sur emprunts.

Les emprunts bancaires correspondent à deux emprunts souscrits en 2015 auprès du Crédit Agricole et de la Société Générale.

En mai 2020, la Société a obtenu trois crédits d'un montant total de 10 millions d'euros sous forme de Prêt Garanti par l'Etat (PGE) qui sont garantis par l'Etat français, avec un syndicat de banques françaises.

Les prêts arriveront à échéance en mai 2021, et la Société a la possibilité de prolonger les dates d'échéance jusqu'à quatre ans supplémentaires.

La répartition entre long terme et court terme des dettes financières est la suivante :

30 juin 2020 <i>en milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Entre un et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires	10 013	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	4	-	-	-
Dettes de loyer	10	-	-	-
Total dettes financières	10 027	-	-	-

La maturité des dettes à long terme et des emprunts et dettes financières à court terme est déterminée selon les estimations de remboursement au 30 juin 2020.

31 décembre 2019 <i>en milliers d'euros</i>	Moins d'un an	Entre un et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	Plus de cinq ans
Emprunts bancaires	74	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	3	-	-	-
Dettes de loyer	35	2	-	-
Total dettes financières à long terme	112	2	-	-

La variation sur la période se décompose de la manière suivante :

en milliers d'euros

1er janvier 2020	114
Souscription d'emprunts bancaires	9 979
Remboursement des emprunts bancaires	(48)
Remboursement de la dette de loyer	(27)
Intérêts capitalisés	22
Intérêts payés	(13)
30 juin 2020	10 027

3.9 Provisions

<i>en milliers d'euros</i>	1^{er} janvier 2020	Dotations	Reprises	30 juin 2020
Provisions - part long terme	574	-	-	574
Provisions - part court terme	1 264	47	-	1 310
Total Provisions	1 837	47	-	1 884

Les provisions enregistrées au 30 juin 2020 et 31 décembre 2019 sont liées au contrôle fiscal dont la Société a fait l'objet au cours des exercices 2016 et 2017 et portant sur la taxe sur les salaires et le CIR pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017.

Taxe sur les salaires

La procédure de demande de sursis de paiement initiée le 17 octobre 2018 a été acceptée en date du 11 février 2019 par l'administration à la suite de la proposition de la Société de mettre en place une garantie sous la forme d'une caution bancaire (se référer aux notes 1.2 *Faits marquants* et 22 *Engagements hors bilan* des états financiers 2019).

A la suite du nouveau contrôle fiscal effectué en 2019 et portant sur la taxe sur les salaires au titre des exercices 2016, 2017 et 2018, la Société a reçu en décembre 2019 une proposition de rectification pour un montant total de 1,7 million d'euros (majorations et intérêts de retard inclus). Le 16 juin 2020, la Société a reçu une réponse de l'administration fiscale concernant ledit litige, lui permettant de bénéficier de la tolérance administrative pour l'exercice 2018. Concernant les exercices 2016 et 2017, il n'y a pas eu de développements significatifs au cours de la période et l'état de la procédure reste tel que décrit au 31 décembre 2019.

En conséquence, au 31 décembre 2019 :

- La provision relative aux exercices 2016 et 2017 est portée à 1,3 million d'euros (contre 1,1 million d'euros au 31 décembre 2018), la variation de la période correspondant aux intérêts de retard additionnels ;
Aucune provision additionnelle n'est comptabilisée au titre de l'exercice 2018 suite à la proposition de rectification reçue en décembre 2019 car la Société estime probable l'application de la tolérance administrative au regard de sa situation, la subvention perçue dans le cadre de l'Asset Purchase Agreement (APA) avec Abbott s'étant terminée en août 2017.

(se référer à la note 12 *Provisions* des états financiers 2019)

Sur le premier semestre 2020, la Société continue de contester l'avis de mise en recouvrement relatif à la taxe sur les salaires pour un montant de 1,3 million d'euros (majorations et intérêts de retards inclus). Toutefois, il n'y a pas eu de développements significatifs au cours de la période et l'état de la procédure reste tel que décrit au 31 décembre 2019.

L'impact net au compte de résultat sur le premier semestre 2020 est relatif à la comptabilisation d'intérêts de retard courus additionnels et de majorations pour les exercices 2016 et 2017.

Crédit Impôt Recherche

Sur le premier semestre 2020, la procédure de contestation, principalement relative au CIR au titre des exercices 2013 à 2015 couverts par le contrôle fiscal, est toujours en cours et la Société reste dans l'attente d'une réponse concernant les réclamations contentieuses. Aucun événement notable n'est venu modifier la situation connue au 31 décembre 2019.

Sur la base des discussions en cours, le risque maximum estimé par Inventiva lié au redressement du CIR, portant sur les exercices 2013 à 2015 et 2017, reste de 0,6 million d'euros au 30 juin 2020. Aucun changement n'a été comptabilisé dans le compte de résultat au cours de la période se terminant le 30 juin 2020.

3.10 Provisions pour retraites

L'engagement lié aux indemnités de fin de carrière est déterminé sur la base des droits décrits dans la convention collective de l'industrie pharmaceutique (IDCC 176 / Brochure 3104) et en appliquant les dispositions de la norme IAS 19 « Avantages du personnel ». Ces droits sont exprimés en fonction de l'ancienneté du salarié dans la Société à la date de départ en retraite et de son salaire de fin de carrière.

Provision nette de la période

Le tableau suivant donne le montant de la provision au titre des régimes à prestations définies :

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Dette actuarielle au titre des engagements de retraite	1 215	1 127
Total provisions pour retraites	1 215	1 127

En l'absence d'actifs de couverture au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019, le montant de la provision correspond au montant de l'engagement estimé à la même date.

Variation de la provision nette

La variation de la provision au titre des régimes à prestations définies s'établit comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Provision à l'ouverture de la période	1 127	1 029
Charge totale de la période	(104)	(1)
Gains et pertes actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	17	(96)
Provision à la clôture de la période	(1 215)	1 127

Détail de la charge comptabilisée

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Coût des services rendus de l'exercice	(100)	(195)
Charge d'intérêts de l'exercice	(4)	(16)
Modification et réduction de régime	-	157
Prestations de la période	-	53
Total	(104)	(1)

3.11 Dettes fournisseurs et autres passifs courants

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 529	7 491
Autres passifs courants	5 338	4 998
Dettes fournisseurs et autres passifs courants	13 867	12 489

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les échéances des dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent de la manière suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
A 30 jours	8 469	7 414
De 30 à 60 jours	60	77
> à 60 jours	0	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 529	7 491

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur les dettes fournisseurs et autres passifs courants dans la mesure où leur échéance est inférieure à 1 an à la fin de la période.

Autres passifs courants

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	31 décembre 2019
Personnel	989	1 124
Organismes sociaux	1 421	1 041
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	844	668
Autres dettes fiscales et sociales	105	177
Autres dettes diverses	1 979	1 988
Autres passifs courants	5 338	4 998

Les autres dettes diverses correspondent à une charge à payer à l'administration fiscale enregistrée sur l'exercice 2018 suite à la réception de l'avis de mise en recouvrement relatif à la taxe sur les salaires (se référer à la note 3.9 *Provisions*).

Le poste organismes sociaux concerne notamment les dettes du deuxième trimestre auprès des organismes tels que l'URSSAF, KLESIA et l'APGIS.

Le poste Autres dettes fiscales et sociales concerne principalement les provisions de taxes assises sur la masse salariale telles que la Formation continue, la Taxe d'apprentissage, l'Effort construction.

3.12 Actifs et passifs financiers

Le tableau suivant indique les valeurs comptables au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IFRS 9 :

en milliers d'euros

	30 juin 2020			
	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Total
Actifs financiers				
Comptes à termes non courants	1 803	-	-	1 803
Produits à recevoir non courants	2 000	-	-	2 000
Clients et comptes rattachés	1	-	-	1
Autres créances diverses	1 623	-	-	1 623
Trésorerie et équivalents de trésorerie	52 273	-	-	52 273
Total	57 701	-	-	57 701
Passifs financiers				
Dettes financières à long terme ⁽¹⁾	-	-	0	0
Dettes financières à court terme ⁽¹⁾	-	-	10 027	10 027
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	8 529	8 529
Autres dettes	-	-	1 979	1 979
Total	-	-	20 535	20 535

(1) Les dettes de loyers relatives aux actifs loués dans le champ d'application IFRS 16 sont incluses dans les dettes financières.

en milliers d'euros

	31 décembre 2019			
	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Total
Actifs financiers				
Comptes à termes non courants	801	-	-	801
Produits à recevoir non courants	2 000	-	-	2 000
Clients et comptes rattachés	4	-	-	4
Autres créances diverses	900	-	-	900
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35 840	-	-	35 840
Total	39 545	-	-	39 545
Passifs financiers				
Dettes financières à long terme ⁽¹⁾	-	-	2	2
Dettes financières à court terme ⁽¹⁾	-	-	113	113
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	7 491	7 491
Autres dettes	-	-	1 988	1 988
Total	-	-	9 594	9 594

(1) Les dettes de loyers relatives aux actifs loués dans le champ d'application IFRS 16 sont incluses dans les dettes financières.

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Chiffre d'affaires	161	1 333
Produits des activités ordinaires	161	1 333
Crédits d'impôt	1 597	2 198
Subventions	-	-
Autres	10	-
Autres produits opérationnels	1 607	2 198
Total produits	1 768	3 531

4.2 Charges opérationnelles

30 juin 2020 <i>en milliers d'euros</i>	Frais de recherche et développement	Marketing - Business development	Frais généraux et administratifs	Total
Consommables	(564)	-	-	(564)
Energie	(280)	-	-	(280)
Brevets	(161)	-	-	(161)
Etudes	(6 165)	-	-	(6 165)
Maintenance	(362)	-	-	(362)
Honoraires	(113)	-	(710)	(824)
IT	(275)	(4)	(24)	(303)
Charges support (dont taxes)	-	-	(235)	(235)
Charges de personnel	(3 917)	(109)	(1 515)	(5 541)
Amortissements et provisions	(425)	-	(91)	(516)
Autres charges opérationnelles	(311)	(9)	(808)	(1 128)
Total charges opérationnelles	(12 574)	(123)	(3 383)	(16 079)

30 juin 2019 <i>en milliers d'euros</i>	Frais de recherche et développement	Marketing - Business development	Frais généraux et administratifs	Total
Consommables	(973)	-	-	(973)
Energie	(277)	-	-	(277)
Brevets	(213)	-	-	(213)
Etudes	(11 771)	-	-	(11 771)
Maintenance	(458)	-	-	(458)
Honoraires	(156)	-	(662)	(818)
IT	(383)	(4)	(24)	(411)
Charges support (dont taxes)	-	-	(297)	(297)
Charges de personnel	(4 403)	(97)	(1 312)	(5 811)
Amortissements et provisions	(533)	-	(89)	(621)
Autres charges opérationnelles	(481)	(34)	(750)	(1 265)
Total charges opérationnelles	(19 646)	(135)	(3 132)	(22 913)

Charges de personnel et effectifs

30 juin 2020 <i>en milliers d'euros</i>	Frais de recherche et développement	Marketing - Business development	Frais généraux et administratifs	Total
Traitements, salaires et autres charges assimilées	(2 245)	(99)	(810)	(3 155)
Charges sociales	(1 223)	4	(514)	(1 732)
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	(70)	(0)	(30)	(100)
Paiement fondé sur des actions	(379)	(14)	(160)	(553)
Total charges de personnel	(3 917)	(109)	(1 515)	(5 541)

30 juin 2019 <i>en milliers euros</i>	Frais de recherche et développement	Marketing - Business development	Frais généraux et administratifs	Total
Traitements, salaires et autres charges assimilées	(2 853)	(94)	(787)	(3 734)
Charges sociales	(1 136)	7	(287)	(1 417)
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	36	-	21	57
Paiement fondé sur des actions	(450)	(10)	(259)	(718)
Total charges de personnel	(4 403)	(97)	(1 312)	(5 811)

La Société employait 86 personnes au 30 juin 2020 contre 123 personnes au 30 juin 2019.

4.3 Autres produits (charges) opérationnels

Les autres produits (charges) opérationnels se répartissent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Produit à recevoir Abbott - taxe sur les salaires	-	36
Total autres produits opérationnels	-	36
Charge à payer à l'administration fiscale – taxe sur les salaires	-	-
Provision pour risque fiscal - taxe sur les salaires	(47)	(36)
Charges à payer pour restructuration	-	(1 095)
Coûts de transaction	(1 307)	(179)
Total autres charges opérationnelles	(1 354)	(1 309)
Autres produits (charges) opérationnels	(1 354)	(1 274)

Sur le premier semestre 2020, les autres charges opérationnelles sont principalement constituées des coûts de transaction, ne pouvant être imputés en moins de la prime d'émission, relatifs à l'introduction en bourse sur le Nasdaq Global Market pour 1,3 million d'euros.

Les coûts relatifs à plusieurs opérations (introduction en bourse et augmentation de capital) sont comptabilisés de manière distincte. Concernant l'introduction en bourse, la part relative aux actions nouvelles est comptabilisée en déduction de la prime d'émission et la part relatives aux actions existantes en charges en tant que coûts de transaction. En conséquence, les coûts de transaction sont déterminés après la prise en compte de l'impact définitif de l'introduction en bourse sur le Nasdaq Global Market.

4.4 Charges et produits financiers

<i>en milliers d'euros</i>	30 juin 2020	30 juin 2019
Revenus des équivalents de trésorerie	20	145
Gains de change	27	9
Total produits financiers	48	153
Charge d'intérêts financiers	(16)	(4)
Pertes sur équivalents de trésorerie	-	-
Pertes de change	(22)	(30)
Autres charges financières	-	-
Charges d'actualisation	(4)	(8)
Total charges financières	(41)	(42)
Résultat financier	6	111

4.5 Charge d'impôt

Le calcul de la charge d'impôt en période intermédiaire est détaillé en section 2.6 *Particularités propres à l'établissement des états financiers intermédiaires*.

La Société enregistre des pertes fiscales sur les exercices 2019 et 2018, ainsi que sur le premier semestre 2020. La recouvrabilité de ces pertes n'étant pas considérée comme probable sur les périodes à venir en raison des incertitudes inhérentes à l'activité de la Société, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé à ce titre au 30 juin 2020 et au 31 décembre 2019.

5. Autres informations financières

5.1 Engagements hors bilan

Engagements donnés - *Nantissements de titres financiers*

Au 30 juin 2020, trois nantissements de compte à terme sont en cours :

- Dans le cadre de la conclusion de l'emprunt de 254 milliers d'euros à taux d'intérêt annuel fixe de 0,90 % et à remboursement constant sur 60 mois le 7 juillet 2015 auprès de la Société Générale, la Société a nanti un compte à terme d'un montant de 100 milliers d'euros au 7 juillet 2015, date de la déclaration de nantissement ;
- Deux nantissements de trésorerie pour un montant total de 1,7 millions d'euros :
 - o Le premier nantissement, consenti par la Société le 1^{er} février 2019 à hauteur de 0,7 million équivaut à 50% de la somme non couverte par l'indemnisation à recevoir de la part du groupe Abbott prévue dans l'*Additionnal Agreement* ; et,
 - o Conformément à l'engagement initial, un second nantissement, a été consenti par la Société au 30 juin 2020 à hauteur de 1 million d'euros car le contentieux objet de cette Garantie est toujours en cours.

Ces nantissements ont été mis en place en lien avec la garantie donnée à l'administration fiscale sous la forme d'une caution bancaire du Crédit Agricole de 3,4 millions d'euros du fait de ses litiges fiscaux (se référer à la note 3.9 *Provisions*)

Engagements reçus - *Contrats de mise à disposition*

- *Contrat de mise à disposition Novolyze*

La Société s'est engagée au titre d'un contrat signé le 13 octobre 2015, à mettre à disposition de la société Novolyze, des locaux et des équipements pour une durée de 36 mois à compter du 19 octobre 2015. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant le 19 octobre 2016 portant le loyer à 5 milliers d'euros mensuels à compter du 1^{er} novembre 2017 avec un taux d'augmentation annuel de 2%. Sur le premier semestre 2020, le total de l'engagement reçu s'élève à 105 milliers d'euros et les engagements relatifs aux paiements futurs s'élèvent à 128 milliers d'euros.

- *Contrat de mise à disposition Genoway*

La Société s'est engagée au titre d'un contrat signé le 4 novembre 2015, à mettre à disposition de la société Genoway, des locaux et des équipements, initialement pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2015. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant le 1^{er} juillet 2017 prolongeant sa durée jusqu'au 30 juin 2019 puis renouvelable tacitement pour une durée de trois ans, soit la prochaine échéance au 30

juin 2022. A compter du 1^{er} décembre 2017 le loyer mensuel se porte à 15 milliers d'euros. Sur le premier semestre 2020, le total de l'engagement reçu s'élève donc à 278 milliers d'euros et les engagements relatifs aux paiements futurs s'élèvent à 376 milliers d'euros.

- ***Contrat de mise à disposition Synthecob***

La Société s'est engagée, via un contrat signé le 21 mars 2016, à mettre à disposition de la société Synthecob, du matériel et des services pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} avril 2016. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant le 1^{er} janvier 2017 portant le loyer à 2,4 milliers d'euros mensuels jusqu'au 30 mars 2018, puis 2,5 milliers d'euros. A compter du 1^{er} septembre 2018, le loyer mensuel passe à 2,7 milliers d'euros. Au 30 juin 2020, le total de l'engagement reçu s'élève donc à 16 milliers d'euros et les engagements relatifs aux paiements futurs s'élèvent à 59 milliers euros.

5.2 Relations avec les parties liées

Aucune nouvelle transaction significative n'a été conclue avec les parties liées de la Société au cours du premier semestre 2020.

5.3 Événements postérieurs à la clôture

Introduction en bourse sur le Nasdaq Global Market pour un montant de 107,7 millions de dollars U.S.

Le 15 juillet 2020, Inventiva a réalisé son introduction en bourse sur le Nasdaq Global Market pour un nombre total de 7.478.261 actions ordinaires nouvelles, sous la forme d'American Depositary Shares (ADSs), chacune d'entre elles représentant une action ordinaire, à un prix de \$14,40 par ADS (l'Offre).

Le montant brut total de l'Offre, avant déduction des commissions des intermédiaires financiers et frais estimés à payer par la Société, est d'environ 107,7 millions de dollars U.S. (soit 94,9 millions d'euros). Le produit net de l'opération sera principalement utilisé pour terminer les préparatifs et lancer un essai clinique de Phase III du lanifibranor dans le traitement de la NASH et continuer le développement d'odiparcil. Cette augmentation de capital permet également d'assurer la poursuite des activités de la Société jusqu'au quatrième trimestre 2022.

A l'issue des opérations de règlement-livraison réalisées le 15 juillet 2020, le capital social d'Inventiva s'élève à 383 930,11 euros divisé en 38 393 011 actions. Les actions ordinaires émises sont assimilables aux actions existantes de la Société et ont été admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le symbole « IVA ». Les ADSs sont admises aux négociations sur le Nasdaq Global Market sous le symbole « IVA » depuis le 10 juillet 2020.

Réalisation de ventes à terme EUR-USD pour un montant de 40 millions de dollars U.S.

En septembre 2020, la Société a effectué deux ventes à terme pour un montant total de 40 millions de dollars U.S. afin de protéger son activité contre les fluctuations de taux de change entre l'euro et le dollar, conformément à sa politique d'investissement.

4. Personnes responsables

4.1. Responsable du Rapport Financier Semestriel

Monsieur Frédéric Cren

Président Directeur Général d'Inventiva S.A.

4.2. Attestation du responsable du Rapport Financier Semestriel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 15 septembre 2020

Monsieur Frédéric Cren

Président Directeur Général

4.3. Responsable de l'information financière

Monsieur Jean Volatier

Directeur administratif et financier

Adresse : 50, rue de Dijon, 21121 Daix, France

Téléphone : +33 (0) 3 8044 75 28

Email : jean.volatier@inventivapharma.com